VIEILLE-BRIOUDE

DÉCEMBRE 2022

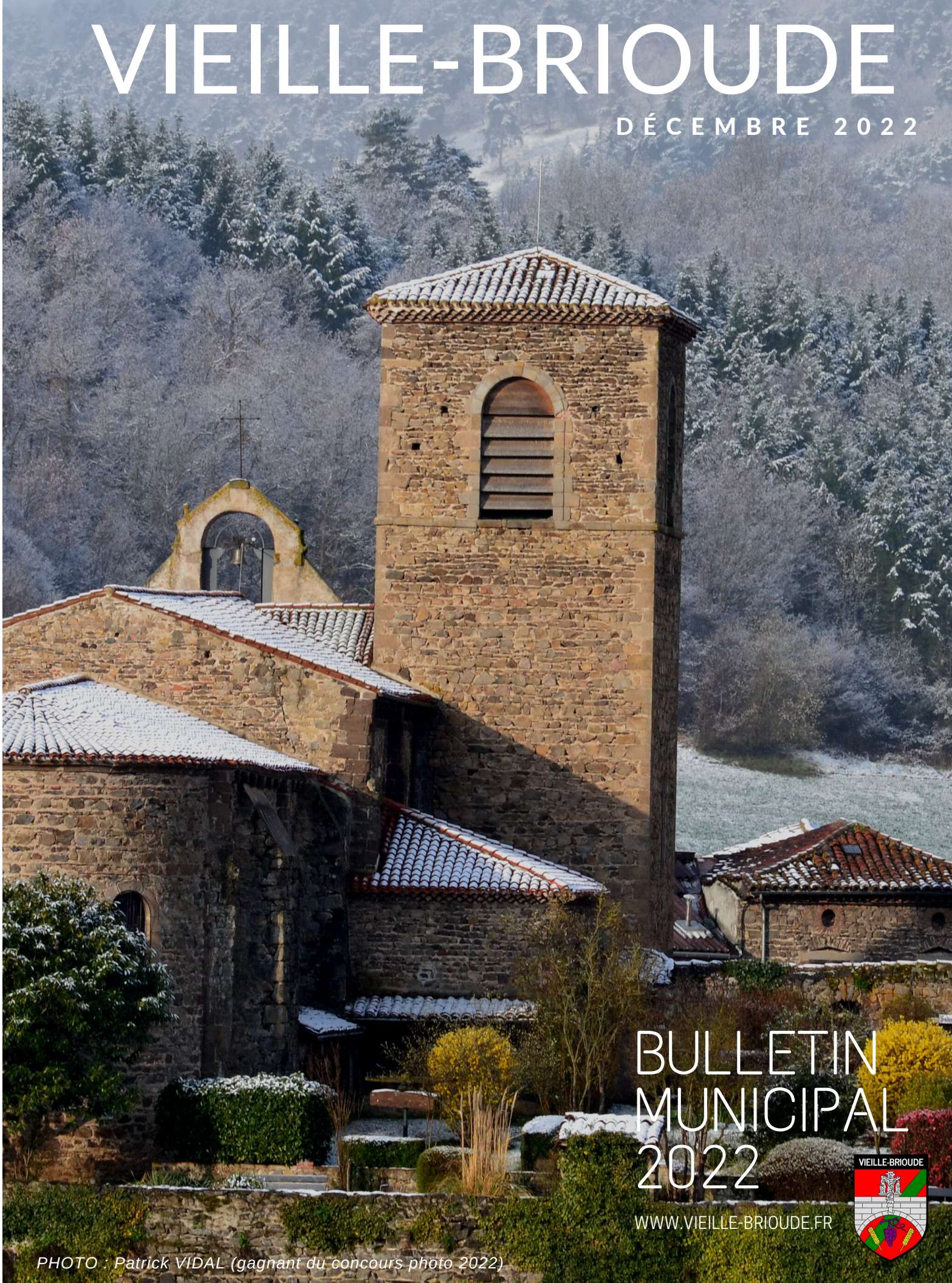

BULLETIN MUNICIPAL 2022

WWW.VIEILLE-BRIOUDE.FR

VIEILLE-BRIOUDE

PHOTO : Patrick VIDAL (gagnant du concours photo 2022)

BULLETIN MUNICIPAL - Décembre 2022 - VIEILLE-BRIOUDE

SOMMAIRE

Commune de VIEILLE BRIOUDE

MUNICIPALITÉ

Edito du maire **1-2**

Présentation du conseil municipal **3-5**

Deux conseillers municipaux témoignent

Vie municipale et actualités **6-8**

- le *Recensement de la population*
- *le Recensement citoyen*
- *Le CCAS*

Le Personnel communal **9**

Les Travaux et projets **10-18**

- *Réalisations 2022, en cours et à venir*
- *Procédure de reprise au Cimetière*

Le Plan Communal de Sauvegarde **19-20**

PRATIQUE

SICTOM **21**

Le Traitement des Végétaux **22**

Incivilités et nuisances **23**

Eclairage public **24**

Les Services de la CCBSA **25-29**

Informations **30**

- *Bus "France Services"*
- *PanneauPocket*

Etat civil 2022 ..... **31**

AU QUOTIDIEN

L'école **32-34**

- *Article de la Directrice de l'école*
- *Animations périscolaires*
- *Cantine : Portail F@milles*

Transports **35**

La Médiathèque **36**

Les Associations **37-40**

Finances **41-47**

- *Budgets*
- *Tarifs communaux*

TOURISME

Animations **48-51**

- *Concours photos*
- *Sainte-Anne 2022*
- *Cérémonie du 11 Novembre*
- *Repas du CCAS*

Agenda 2023 ..... **52-53**

Expositions **54**

- *La Biennale d'aquarelle*

SPORT

VTT de descente **55**

- *Amaury PIERRON vainqueur de la coupe du monde*

FOOT **56**

- *L'EVB monte d'une division*

URBANISME

Dossiers d'urbanisme 2022 ..... **57**

- *Quelles demandes d'autorisations pour des travaux?*
- *Quelles informations sur un terrain?*
- *Bilan 2022*

CONTACT

Infos pratiques de la mairie **58**

EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Tout d'abord vous dire le plaisir que je ressens de travailler avec des élus impliqués, à l'écoute des habitants et qui s'investissent dans les diverses commissions municipales.

Le plaisir aussi que j'ai d'animer une petite entreprise d'une dizaine d'agents qui forment une vraie équipe. J'ai la conviction que toutes et tous travaillent dans un excellent esprit et sont attentifs aux besoins et attentes de notre population.

Un grand merci à tous.

Sur le plan civique, le recensement a été effectué dans de bonnes conditions, malgré quelques réticents ou "insoumis" et les élections présidentielles suivies des législatives n'ont suscité aucune difficulté d'organisation et la participation a été honorable.

Concernant diverses mesures que nous avions annoncées, nous les avons prises : certains chemins ont été fermés et des panneaux de sensibilisation ont été installés. Il semble que l'action porte ses fruits, mais nous restons très attentifs, nous veillons à une utilisation raisonnée de nos chemins.

Beaucoup de travail a été fait dans nos villages : restauration de petit patrimoine, entretien des chemins, des fossés, du bien communal. Nous avons fait appel à un prestataire extérieur, en l'occurrence Idée Travaux à la satisfaction générale et l'opération sera certainement renouvelée.

Des abris bus ont été installés avec une aide importante de la Région ainsi que des boîtes à livres faites par Adrien Vidal et peintes par les enfants de l'école et les bancs et tables réclamés depuis longtemps viennent d'être livrés à l'atelier et seront bientôt mis en place.

Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé avec un peu de retard, il confirme que nos réseaux sont vieillissants et que dans certains villages nos systèmes sont en bout de course. Il y a de gros travaux en perspective et il faudra mettre en place un plan pluriannuel pour que toute notre commune soit vraiment aux normes.

Trois dossiers sont en cours :

- Le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal : complexe, difficile à mettre en place, en conformité avec les lois NOTRe et ALUR. Il va réduire de façon importante les surfaces constructibles et forcément générer quelques mécontentements. Soyez certains que nous avons travaillé dans le sens de l'intérêt général bien compris. Si tout avance comme prévu, le PLUI devrait être finalisé au printemps et une enquête publique, sur laquelle vous serez informés en temps utile, permettra de résoudre quelques difficultés.

- Nous n'avons pas abandonné le dossier de l'EcoQuartier mais tout ne peut pas se télescoper et il faut faire des priorités. Pour l'instant, la commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier est maître du destin d'environ 3 hectares de terrain en plein centre bourg. C'est une importante réserve foncière sur laquelle rien ne pourra se faire sans l'aval des élus et des habitants.

- L'entrée nord et la traversée du bourg : sujet majeur. Il avance lentement mais il avance. Nous en sommes à la recherche d'un maître d'œuvre, sept candidats se sont positionnés. Le cabinet sera choisi par le conseil municipal après avis de la commission d'appels d'offres début 2023 pour un commencement des travaux que nous souhaitons fortement en milieu d'année 2023. Soyons fous ! Espérons. Pour ces travaux qui vont impacter la vie des "vieux brivadois", nous associerons la population dès que les premières esquisses nous seront données par l'équipe retenue.

EDITO DU MAIRE

Un mot sur les finances locales qui sont saines à Vieille-Brioude concernant le budget général, mais des nuages arrivent : l'augmentation bien légitime du taux d'indice de nos agents, l'augmentation du coût de l'énergie et des diverses fournitures font que toutes nos charges augmentent sans être compensées intégralement par l'Etat et les équilibres sont parfois difficiles à trouver. Un grand merci à Christine Vidal qui est très attentive à ces problèmes. Une réflexion est en cours sur l'éclairage public et les décorations de Noël. Nous avions prévu une petite déco dans chaque village mais nous ne le ferons pas, de même pour le bourg, les installations seront minimalistes.

Pour l'assainissement, c'est beaucoup plus compliqué comme dit plus haut et nous seront amenés, contraints et forcés d'augmenter nos tarifs qui sont déjà élevés, nous le savons.

Pour terminer, un mot sur les incivilités qui comme partout augmentent : problèmes de voisinage, divagation de chiens, de chats, vitesse excessive, impolitesse...

Mais quand des anciens de la commune manifestent et vocifèrent le soir de la fête patronale car ils veulent se tenir debout ou assis à l'entrée du pont comme ils l'ont toujours fait, alors que des consignes très strictes avaient été données suite à la mort de deux spectateurs lors d'un feu tiré dans une commune de l'Ouest de la France. S'ils savaient le temps que nous avons passé et les discussions que nous avons eues avec les services de la Préfecture, de la Gendarmerie et des Pompiers...
S'ils savaient que tant que le périmètre de sécurité n'était pas respecté, le responsable sécurité de la Préfecture, présent sur place, ne donnerait pas l'autorisation, ils se comporteraient peut-être différemment.

Un mot enfin sur le Plan Communal de Sauvegarde que l'Etat nous demande de mettre en place: il faut prévoir l'imprévisible, vaste sujet. Après un très gros travail de secrétariat, il a été présenté aux élus le 12 décembre et vous verrez par exemple des panneaux de rassemblement installés à plusieurs endroits de la commune.

En parallèle, il nous est demandé de tenir un registre des personnes vulnérables (plus de 65 ans, handicapés...) sur la base du volontariat, c'est pourquoi un questionnaire sera distribué pour que les personnes intéressées s'inscrivent ou pas, et que nous puissions les contacter en cas de besoin.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et une bonne année nouvelle !

LE CONSEIL MUNICIPAL

Christine VIDAL
1ère Adjointe
Finances
Caisse des écoles , CCAS

Franck LAMAT
2ème Adjoint
Voirie - Travaux - Urbanisme
Appel d'offres (suppl.), Finances,
Syndicat intercommunal d'énergies,
Chargé à la défense

Rachel CUELLAR
3ème Adjointe
Affaires scolaires - Associations
Finances, Info-Animation-Communication,
Cadre de vie-environnement,
Comité des fêtes, CCAS, CNAS

Valérie GAUZY
Finances, Cadre de vie-environnement,
Commission de contrôle des élections,
CCAS, Déléguée communautaire,
Représentant CLECT,

Mathieu GARNIER
Travaux, Associations,
SICTOM (suppl.), SMAT,
Caisse des écoles, Comité des fêtes,
Délégué communautaire (suppl.)

Olivier TIXIER
Appel d'offres, Travaux, Villages,
Syndicat des eaux de Couteuges,
Comité des fêtes

Anne ARBOGAST
Info-Animation-Communication,
Villages, SMAT (suppl.),
Syndicat des eaux de Couteuges (suppl.),
Comité des fêtes

Nicolas MOSNIER
Appel d'offres (suppl.), Travaux,
Associations, Villages, SICTOM,
Comité des fêtes

Katia BANCHAREL
Appel d'offres (suppl.),
Info-Animation-Communication,
Cadre de vie-environnement,
Villages, CCAS,
Syndicat Intercommunal AGEDI

Gilles PAUC
Syndicat intercommunal d'énergies,
Appel d'offres, Travaux, Villages
Syndicat des eaux de Couteuges (suppl.),
Comité des fêtes, CCAS,
Commission de contrôle des élections,
Info-Animation-Communication,

Josiane HOSTAL
Commission de contrôle
des élections,
Associations, CCAS

Pierre PHILIS
Finances,
Syndicat des eaux de Couteuges,
Chargé à la défense (suppl.)

André CHAPAVEIRE
Appel d'offres,
Commission de contrôle des élections,
Finances, Travaux

Joël CLAVEL
Appel d'offres (suppl.),
Commission de contrôle des élections, Finances,
Travaux, Associations,
Information-Animation-Communication,

Nom : GAUZY
Prénom : Valérie
Age : 49 ans
Adresse : Avenue de Versailles
Profession : Juriste
Commissions : Finances, Cadre de vie-environnement, Contrôle des élections, CCAS
Syndicats : Déléguée communautaire, Représentant CLECT

INTERVIEW

- **A quelle date avez-vous été élu conseiller municipal à Vieille-Brioude, est-ce votre premier mandat ?**

En mars 2020, oui c'est mon premier mandat

- **Comment avez-vous intégré l'équipe municipale ? Qu'est-ce qui vous a convaincu ?**

Un samedi soir de novembre, Pierre PHILIS m'a téléphoné pour me dire que Roland montait une liste avec 6 autres personnes. J'ai eu une période de réflexion d'environ 10 jours.

J'ai eu envie de m'impliquer pour ma commune. C'est l'opportunité de faire quelque chose de concret et d'avoir son mot à dire.

- **Quel est votre domaine de prédilection ?**

Juridique et comptable, c'est dans ces deux domaines que j'interviens le plus, mais aussi dans le cadre de la procédure de reprise au cimetière, la commission finances et la commission commerce pour la communauté de communes.

- **Votre profession a-t-elle un lien avec vos fonctions de conseiller municipal ?**

Oui l'aspect juridique et comptable.

- **Citez les avantages et les inconvénients d'être conseiller municipal ?**

Les avantages : C'est enrichissant, on découvre la vie et la gestion des communes choses dont on n'a pas vraiment connaissance en tant qu'habitant. Cela m'a permis de faire la connaissance des 16 autres personnes présentes sur la liste et de travailler avec elles. C'est aussi une passerelle vers la communauté de communes; l'aspect humain et très intéressant et permet de voir les problématiques et le fonctionnement des autres communes. Pas vraiment d'inconvénient pour l'instant, certains habitants mécontents peuvent se permettre de se défouler sur nous dans certaines situations délicates. Il faut réussir à trouver un juste équilibre entre boulot, vie privée et vie d'élue.

- **Quelles sont les qualités indispensables pour un conseiller municipal ?**

Ecoute, objectivité, implication.

- **Quelles sont vos relations avec les administrés ?**

N'étant pas originaire de la commune, je ne connais pas l'histoire et le passif des habitants, c'est donc parfois plus difficile.

- **Avez-vous constaté un changement de comportement depuis votre élection?**

Non pas spécialement, je suis un peu plus connue qu'avant.

- **Fort de votre expérience, quel sont les faits marquants de votre vie d'élu ?**

1 - Le stress ressenti lors du dépouillement des élections municipales de 2020.

2 - Mon premier conseil communautaire (avant le 1er conseil municipal) était très impressionnant.

- **Votre vision de l'administration a-t-elle changé ?**

Non pas vraiment, de part ma profession j'avais une vision plutôt bonne de ce qu'est la lourdeur administrative. Entre le moment ou on lance un projet et sa finalité cela peu prendre énormément de temps.

- **Et si c'était à refaire ?**

Oui, aucun regret !

- **A l'avenir, pensez-vous poursuivre votre carrière politique ?**

Pourquoi pas, si les prochains pensent que j'ai toujours quelque chose à apporter , cela ne me déplairait pas de poursuivre.

- **Avez-vous un message à faire passer aux habitants de Vieille-Brioude ? « Moi Président ! ...»**

Nous travaillons pour la commune et les choses prennent du temps. Si ce n'est pas assez rapide, nous en sommes désolés. Nous essayons de faire au mieux pour le bien être des habitants mais nous n'avons pas été aidés par le contexte : Covid, crise énergétique...

INTERVIEW

Nom : BANCHAREL
Prénom : Katia
Age : 51 ans
Adresse : Simpal
Profession : Employée contrôle de gestion / référente informatique
Commissions : Appel d'offres, Information-Animation-Communication, Cadre de vie-Environnement, Villages, CCAS
Syndicats : AGEDI

- **A quelle date avez-vous été élu conseiller municipal à Vieille-Brioude, est-ce votre premier mandat ?**

En mars 2020. Effectivement, c'est mon premier mandat.

- **Comment avez-vous intégré l'équipe municipale ? Qu'est-ce qui vous a convaincu ?**

Un soir, j'ai reçu un appel téléphonique de Franck LAMAT m'indiquant qu'une liste était en construction et qu'il souhaitait me rencontrer à ce sujet. 3 jours plus tard il est venu chez moi pour en discuter. Il m'a fallu un temps de réflexion avant de donner ma réponse, je ne connaissais pas vraiment en quoi consistait la mission d'élu, je voulais savoir à quoi je m'engageais avant de répondre favorablement. Pouvoir apporter un "regard extérieur". Quand on est pas originaire de la commune on a regard nouveau, une vision plus objective.

- **Quel est votre domaine de prédilection ?**

Les nouvelles technologies (téléphonie, internet,...). J'ai participé à la mise en place de panneau-pocket et je participe à la rédaction du bulletin municipal. Je suis secrétaire lors des conseils municipaux, je rédige les PV et je fais partie de la commission des Villages.

- **Votre profession a-t-elle un lien avec vos fonctions de conseiller municipal ?**

Une partie oui, puisque je suis correspondante informatique là où je travaille et que j'ai l'habitude d'utiliser les outils informatiques.

- **Citez les avantages et les inconvénients d'être conseiller municipal ?**

Les avantages : la découverte du domaine public qui m'était inconnu jusque là, les rencontres que l'on fait, échanger, partager, je trouve que c'est très enrichissant. Le seul "inconvénient" je dirais que c'est de parvenir à trouver un juste équilibre entre vie privée et vie d'élue.

- **Quelles sont les qualités indispensables pour un conseiller municipal ?**

Etre à l'écoute, communiquer, être impartial (ce qui n'est pas toujours évident).

- **Quelles sont vos relations avec les administrés ? Avez-vous constaté un changement de comportement depuis votre élection?**

Les relations sont effectivement moins faciles lorsqu'on n'est pas originaire de la commune, les gens ne nous connaissent pas. Et nous sommes parfois amenés à vivre des situations amusantes "une fois on m'a prise pour la secrétaire de mairie". Dans l'ensemble pas de réel changement si ce n'est qu'une fois que tu as été identifié comme élu, les gens viennent plus facilement vers toi, pour te dire des choses, faire remonter des demandes ect ...

- **Fort de votre expérience, quel sont les faits marquants de votre vie d'élu ?**

Pendant la campagne j'ai découvert des villages de Vieille-Brioude que je ne connaissais pas, comme Tiveyrat. Ce n'est pas un fait marquant en tant que tel mais c'est une belle découverte. Le soir des élections était impressionnant, surtout le moment du dépouillement. Dans l'ensemble les moments de convivialité qui nous permettent de rencontrer des gens.

- **Votre vision de l'administration a-t-elle changé ?**

Je ne me rendais pas compte de la complexité administrative, j'ai découvert quelque chose.

- **Et si c'était à refaire ?**

Je referais pareil, aucun regret, belle expérience.

- **A l'avenir, pensez-vous poursuivre votre carrière politique ?**

Je n'y ai pas réfléchi. Je vis les moments présents, on verra dans 3 ans.

- **Avez-vous un message à faire passer aux habitants de Vieille-Brioude ? « Moi Président ! ...»**

On espère répondre à leurs attentes. On est obligés de faire des choix, on fait ce qui nous semble le mieux. On ne pourra pas répondre à tout car tout n'est pas réalisable. Un peu d'indulgence et de compréhension. On avance tous dans la même direction !

VIE MUNICIPALE ET ACTUALITÉS

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

À QUOI ÇA SERT ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

- **Connaître la population française**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- **Définir les moyens de fonctionnement des communes**

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

QUELQUES CHIFFRES :

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation (a)	755	755
Adresses collectives (*)	21	21
Résidences principales (e)	547	547
Total (f+g+h) des logements occasionnels (f), résidences secondaires (g), logements vacants (h)	273	273
Total des logements enquêtés (i=e+f+g+h)	820	820
Total des bulletins individuels (j)	1156	1157
Fiches de logement non enquêté (k)	38	38
Total des logements d'habitation (o=i+k)	858	858
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0
Fiches de logement non enquêté des habitations mobiles	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0

(*) Comprend toutes les adresses ayant plus d'un logement, quel que soit le retour de collecte. Ce nombre peut être différent de celui du bordereau communal qui compte toutes les adresses ayant plus d'un logement avec au moins un retour papier.

VIE MUNICIPALE ET ACTUALITÉS

LE RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ?

Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ?

Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ?

Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger.

Quand faut-il faire le recensement citoyen ?
La période du recensement citoyen dépend de la situation du jeune.
Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du du 3e mois qui suit.
Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2022 et le 30 avril 2022.

À savoir
Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Est-il obligatoire de faire le recensement citoyen ?
OUI !

Après avoir fait votre recensement citoyen :
Vous obtenez une attestation de recensement.

- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Après le recensement, quelles obligations ?

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre *CSNJ: CSNJ : Centre du service national et de la jeunesse* de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile (déménagement). Vous devez aussi signaler toute absence de votre domicile habituel d'une durée supérieure à 4 mois.
- Changement de situation familiale (par exemple, vous vous mariez ou vous pacsez, vous avez un enfant...)

Changement de situation professionnelle (par exemple, passage d'étudiant à employé)

**source service-public.fr*

VIE MUNICIPALE ET ACTUALITÉS

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction et l'attribution des demandes d'aide sociale et anime des actions de prévention sociale.

A Vieille-Brioude, les actions du CCAS portent sur :

- la distribution de colis alimentaire de secours (banque alimentaire gérée par le groupement Alim Solidarité) ;
- l'organisation d'un repas des plus de 65 ans ;
- la distribution de chocolats aux plus de 80 ans qui n'ont pas assisté au repas ;
- l'adhésion au fonds social logement ;
- le soutien financier aux visiteuses d'hôpitaux ;
- l'aide ponctuelle aux personnes en difficultés financières ;
- l'octroi de subventions aux organismes sociaux tels que secours populaire, don du sang, ...

La loi NOTRe rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Elles peuvent néanmoins choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal. Vieille-Brioude a fait le choix de conserver son CCAS.

BILAN SOCIAL 2022 - Banque Alimentaire

=> de janvier à septembre

- 4 personnes seules
- 1 famille de 4 personnes
- 1 famille avec un bébé

=> depuis septembre

- 2 personnes seules
- 1 famille composée de 2 adultes et 2 enfants

<u>Pour rappel</u>, la commune intervient pour la distribution de colis alimentaire seulement sur demande de l'Assistante sociale, cet accompagnement est limité dans le temps.

SUBVENTIONS VERSEES

- Secours populaire ..... 100 €
- Association pain d'épices, épicerie solidaire ..... 200 €
- AC GAZELLES ..... 200 €
- AFM - TELETHON ..... 100 €

ADHESION DU CCAS - ORGANISMES SOCIAUX

- FONDS SOCIAL LOGEMENT..... 400 €
- GIP ALIM SOLIDARITÉ ..... 200 €
- ALIS TRAIT D'UNION ..... 50 €
- ASSOCIATION DES VISITEUSES..... 250 €

PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL

LE SERVICE TECHNIQUE

Gilles EYMARD
Christophe KERGOSIEN
Jean-Marc MEGE
Abdelkrim WARID

- Gestion des espaces verts,
- déneigement,
- entretien des bâtiments,
- entretien de la voirie et du matériel communal,
- fonctionnement du système d'assainissement.

LES AFFAIRES SCOLAIRES

Isabelle CUSSAC
Evelyne MENDES
Lucette PENIDE

- Accompagnement des enfants en classe, elles les assistent dans leurs activités tout au long de la journée que ce soit sur les temps périscolaires ou sur les temps scolaires,
- organisation des activités périscolaires,
- entretien des locaux,
- intervention pendant le temps du repas pour assurer le service et aider les plus petits dans la prise du repas.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Josette BILLARD
Marina PEREIRA REBELO
Marion RIOL

- Urbanisme,
- état-civil,
- communication,
- gestion des salles,
- suivi et mise en œuvre des décisions du conseil municipal,
- organisation des services de la commune en collaboration avec les élus,
- élaboration et suivi des budgets,
- gestion des ressources humaines de la collectivité.

LA CANTINE SCOLAIRE

Cécile DE ALMEIDA

- Elaboration des menus,
- commandes de produits,
- confection des repas,
- animation du temps méridien,
- entretien des locaux.

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

AIRE DE JEUX A SIMPAL

Le Vendredi 14 octobre s'est tenue, à Vieille-Brioude, l'inauguration de l'Aire de jeux de Simpal. Ce fut l'occasion pour la municipalité de faire découvrir les aménagements réalisés au sein de certains villages, comme Simpal. Ainsi, les abris bus réhabilités par la région Auvergne Rhône Alpes et les boîtes à livres confectionnées en partie par Adrien VIDAL, meilleur apprenti ébéniste de France, ont été présentés.

Voilà quelques mois maintenant que les habitants de Vieille-Brioude peuvent jouir de leur nouvelle aire de jeux. Cette opération a été suivie par Nicolas MOSNIER, jeune conseiller municipal de Vieille-Brioude et habitant de Simpal. A l'occasion de l'inauguration de l'aire de jeux il a souligné la complexité qu'est de suivre un tel projet mais ressort grandi de cette expérience. Il a tenu à remercier le Maire, Roland CHAREYRON et le conseil municipal de Vieille-Brioude de lui avoir fait confiance. Il a également remercié les agents communaux, qui chacun, fort de leur expérience, l'ont accompagné dans ce projet. Nicolas MOSNIER a rappelé le concours financier du programme européen LEADER qui a soutenu le projet à hauteur de 80%, soit une aide financière de 33 649.79 € ht.

Parallèlement à ce projet, Nicolas MOSNIER a accompagné la Région Auvergne Rhône Alpes dans l'installation des nouveaux abris bus non seulement à Simpal mais également au sein des différents villages de la commune concernés par ces nouveaux aménagements. L'opération s'est déroulée en deux temps : création des dalles par les agents communaux (terrassement) et l'entreprise de maçonnerie PAGE (béton) et installation des abris bus par la société Rondino mandatée par la région Auvergne Rhône Alpes.

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

AIRE DE JEUX A SIMPAL

Par ailleurs, les élus et les habitants présents ce jour-là, ont pu découvrir la première boîte à livres. Ce projet a été mené par les élèves de l'école de Vieille-Brioude sur les temps d'accueil périscolaire avec l'aide précieuse d'Adrien VIDAL, habitant de la commune et le concours des agents techniques communaux.

Sous la houlette de Lucette PENIDE, ATSEM et l'accompagnement d'Evelyne MENDES et Isabelle CUSSAC agents communaux à l'école de Vieille-Brioude, les élèves ont pu décorer les boîtes à livres de leur village. Ce n'est pas moins d'une dizaine de boîtes qui vont être installées sur l'ensemble du territoire communal.

La soirée du 14 octobre s'est poursuivie à la salle polyvalente pour partager un moment de convivialité. A cette occasion, Adrien VIDAL, élu meilleur apprenti ébéniste de France a été mis à l'honneur par la municipalité de Vieille-Brioude « nous sommes fiers de nos jeunes » proclame Roland CHAREYRON, accompagné par les élus du territoire, Jean-Pierre VIGIER, Député de Haute-Loire, Conseiller Régional, Michel BERGOUGNOUX, Conseiller Départemental et Jean-Luc VACHELARD, Conseiller Régional, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne , qui n'ont pas manqué d'afficher leur soutien à Vieille-Brioude.

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

LES TERRASSES DE L'ÉGLISE

Vieille-Brioude dispose d'un patrimoine naturel, bâti, architectural et paysager remarquable. Différentes opérations de restauration et de valorisation de ce patrimoine ont été entreprises depuis de nombreuses années à des fins notamment touristiques : Aménagement du musée jardin de la vigne et du patrimoine, requalification des espaces publics du centre ancien, mise en valeur d'anciennes terrasses sous l'église, aménagement de points de vue, de cheminements dans le village, aménagement d'un verger conservatoire, restauration d'une ancienne maisonnette en espace d'exposition.

Dans cette continuité, la commune a souhaité engager différents travaux de restauration et de valorisation de son patrimoine aux abords de l'église St Vincent.

Aménagement des toilettes

Rénovation de l'ancienne verrière

Cette opération est née avec l'ancienne équipe municipale dirigée par Christelle BAYLOT. La période sanitaire particulière que nous avons connu et le changement de municipalité, sont des évènements qui ont fait retarder le démarrage de cette opération.

C'est en janvier 2022, avec l'accompagnement de let's go architectes, que le "1er coup de pelle" a pu être donné.

Les aménagements sont aujourd'hui terminés. Les dernières factures étant en cours de règlement, à ce jour, le bilan financier ne peut être dressé et les demandes de paiement des co-finaceurs n'ont pu être sollicitées. Ce bilan sera communiqué ultérieurement.

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

LES TERRASSES DE L'ÉGLISE

Sécurisation d'un cheminement sous l'église (rénovation d'un muret de soutènement)

Les entreprises retenues pour les travaux d'aménagement des terrasses :

Lot 1- MACONNERIE ..... ODTP
Lot 2- MENUISERIES ..... Ets Valentin
Lot 3- ETANCHEITE ..... MR Etancheité
Lot 4- SERRIRERIE ..... Ent. Privat
Lot 5- PLATRERIE-PEINTURE ..... SARL Jean-Claude TIXIER
Lot 6- ELECTRICITE ..... Ets Bonhomme
Lot 7- SANITAIRE ..... SAGELEC

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

STATION D'ÉPURATION DE CHAMPLONG

Au début de l'été, la lagune de Champlong a cessé de fonctionner. Pour cause, le simple pompage des graisses n'était plus suffisant. Il a donc été nécessaire d'hydrocurer la fosse pour permettre à cette lagune de re fonctionner ; l'ouvrage en lui-même n'était pas endommagé.

Avant de réaliser ces travaux d'hydrocurage il a été nécessaire d'élargir la voie d'accès à lagune qui s'apparentait d'avantage à un chemin de chèvre qu'à une voie d'accès. Pour cela, Gilles PAUC, conseiller municipal, a pris contact avec chacun des propriétaires concernés. Ainsi, la commune a pu obtenir rapidement leur accord pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la remise en état de fonctionement de la station.

Les travaux d'accès à la lagune ont donc pu démarrer le 10 juin 2022 pour se terminer un mois plus tard.

L'entreprise Chevalier a réalisé les travaux d'élargissement de la voie et l'entreprise Potel les opérations d'hydrocurage.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élevait à 50 000€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT

CAP 43 - LAGUNE DE CHAMPLONG

DEPENSES			RECETTES		
OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT	FINANCEURS	%	MONTANTS HT
TRAVAUX VOIE D'ACCES	CHEVALIER	42 700 €	CAP 43 - département	80%	37 278,40 €
POMPAGE-HYDROCURAGE LAGUNE	POTEL	3 898,00 €			
IMPREVUS		0,00 €	AUTOFINANCEMENT	20%	9 319,60 €
TOTAL		46 598,00 €	TOTAL		46 598,00 €

**en attente de validation paiement - CAP 43*

TRAVAUX ET PROJETS

RÉALISÉS

LE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

La commune de Vieille Brioude a confié la mise à jour de son schéma directeur assainissement au bureau d'études AB2R.

La première phase a consisté en un repérage et un recensement de l'ensemble des regards et grilles présents sur la commune. Les plans des réseaux ont été mis à jour. Des anomalies comme des casses et des inversions de branchements ont été recensées.

Au cours de la phase 2, une campagne de mesure de débit a été réalisée sur la commune. Son but était d'identifier et de localiser les différents problèmes. Des tests aux fumigènes ont également été réalisés afin de localiser les inversions de branchements.
La phase 3 concernait l'élaboration d'un programme de travaux avec une priorisation des différentes interventions préconisées.
Le graphique ci-dessous présente le programme de travaux préconisé pour les prochaines années.

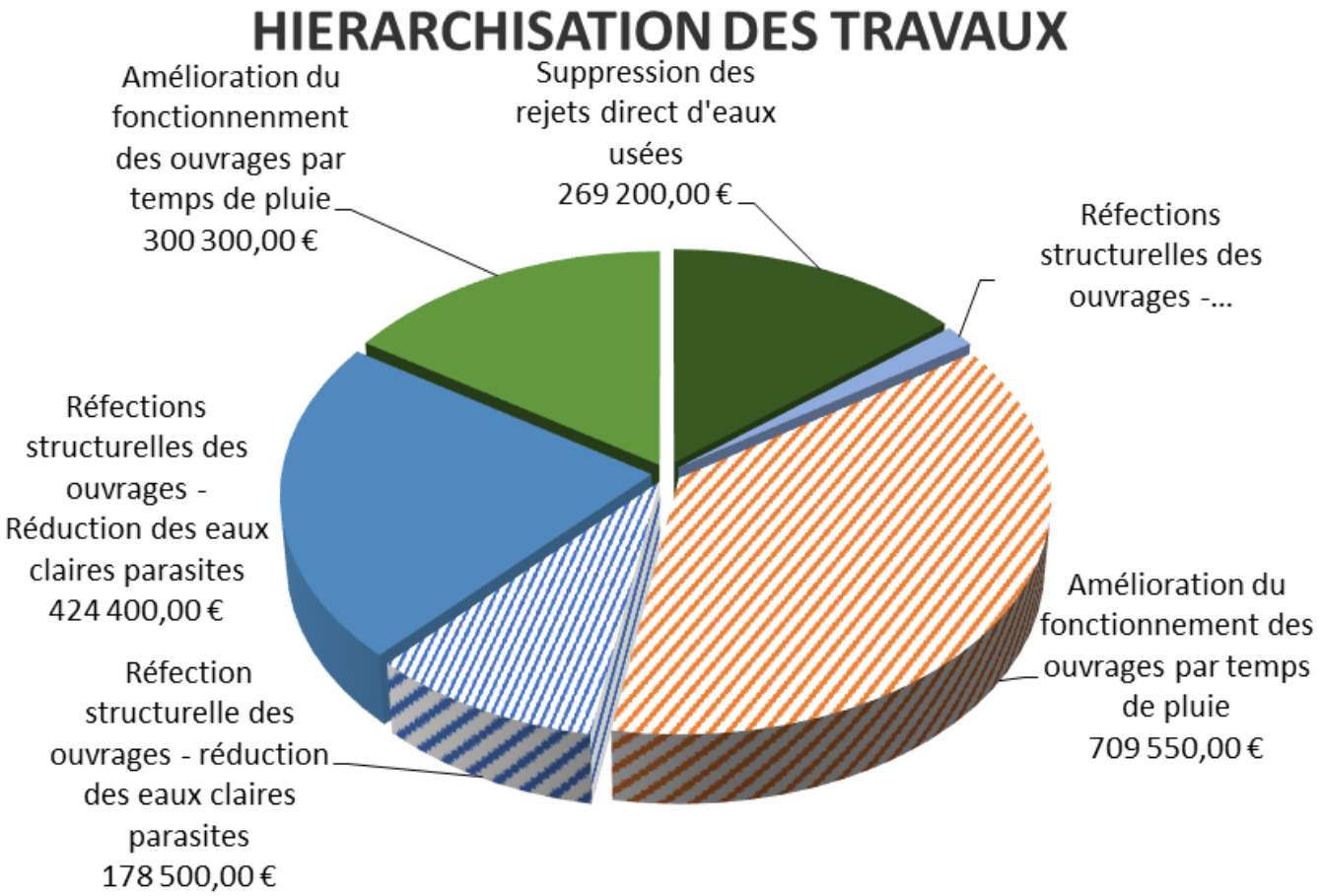

TRAVAUX ET PROJETS

A VENIR...

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ET DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Situé aux portes du Haut-Allier et s'étirant le long d'un promontoire rocheux formé par la confluence entre le ruisseau du Ceroux et l'Allier, le bourg de VIEILLE-BRIOUDE présente en effet une physionomie remarquable ainsi qu'un patrimoine bâti caractéristique du val d'Allier, méritant un traitement soigné de ses entrées nord et sud.

Le développement du bourg s'est fait par le nord, en longeant la RD912 qui le traverse, en organisant son développement urbain :

- autour d'un tissu de faubourg organisé autour de la polarité commerciale et d'équipements et de la place du village offrant une respiration à cette dense urbanisation ;
- puis par un gonflement résidentiel du bourg sur l'est et l'ouest au travers d'une série de lotissements réalisés entre les années 70 à 2000 occupant d'abord la plaine agricole puis les coteaux cultivés jusqu'aux rives de l'Allier ;
- enfin par la constitution d'une ZAE au nord de la commune sur la RD912. Cette lecture de l'organisation urbaine du bourg de Vieille-Brioude est lisible depuis deux points de la commune. Un point de vue est disponible depuis le grand virage de la RD912 en remontant vers la RN102; un autre au-dessus de Montchalot. » .

Les objectifs qui ont conduits les élus à enclencher la réflexion d'aménagement du centre-bourg sont :

- La reprise des couches de surface de la route départementale 912, programmée à court terme par le Département ;
- La sécurisation des carrefours RD912/Chemin des Lasses et RD912/Chemin du stade ;

- La réduction de la vitesse des véhicules en entrée d'agglomération en venant de Brioude ;
- La continuité de la piste cyclable reliant Brioude et Vieille-Brioude ;
- La réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement, sur un tronçon partant de la place où sont situées la mairie et l'école publique jusqu'aux dernières maisons en direction de Brioude, le long de l'avenue de Versailles (RD912).

TRAVAUX ET PROJETS

A VENIR...

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ET DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

L'équipe municipale travaille depuis 2020 avec l'InGé 43 et le CAUe à la rédaction d'un programme d'aménagement.

Aujourd'hui les axes prioritaires ont été déterminés et les orientations d'aménagements se sont dessinées autour des objectifs qui ont conduits les élus à cette réflexion d'aménagement.

Le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre réunit désormais tous les éléments nécessaires au commencement de l'opération, c'est ainsi que le calendrier prévisionnel s'articule :

- **Novembre 2022 à Janvier 2023** : Lancement de la mission dès notification du marché de Maîtrise d'Œuvre pour la TRANCHE FERME (Étude préliminaire et *AVP sur le périmètre de l'ensemble de la traversée + *PRO, ACT, VISA, DET, AOR pour le périmètre de l'entré Nord).
- **Avril 2023** : Validation de la phase *AVP avec les premiers chiffrages sommaires permettant d'établir les demandes de subventions. Dépôt du Permis d'Aménager. (Temps d'instruction de 2-6 mois)
- **Mai 2023** : Lancement de l'étude *PRO et préparation du *DCE des entreprises pour la TRANCHE FERME.
- **2eme semestre 2024** : Notification des marchés de travaux pour la TRANCHE FERME.
- **Fin 2023 – début 2024** : Décision du Maître d'ouvrage de réaliser la TRANCHE OPTIONNELLE 1 (Entrée Sud).

Bien que la maîtrise d'œuvre doive avoir une réflexion globale d'aménagement, l'étude portera sur deux tranches :

- **FERME - Entrée Nord** : aménagement paysager et reprise des réseaux d'assainissement (cheminements, terrasses de la place de la mairie, carrefour route de Villeneuve,...)
- **OPTIONNELLE – Entrée Sud** : aménagement paysager et reprise des réseaux d'assainissement (place de l'église,...)

**AVP - avant projet*
Etude PRO - étude de projet
ACT - assistance pour la passation des contrats des travaux

VISA - contrôle des plans d'exécution
DET - direction de l'exécution et des travaux
AOR - assistance apportée à maîtrise d'ouvrage
DCE - dossier de consultation des entreprises

TRAVAUX ET PROJETS
PROCÉDURE DE REPRISE AU CIMETIÈRE

Reprise des tombes en état d'abandon

En janvier 2018, la commune s'est engagée en collaboration avec le cabinet Ad'VitAm, de la société FINALYS Environnement dans un programme de reprise des sépultures en déshérence. Le 08 janvier 2018 un constat avait été réalisé : **153 tombes étaient répertoriées en état d'abandon**.

Depuis cette date, les familles disposaient d'un délai de 40 mois (3 ans et 4 mois) pour rétablir leur tombe en bon état d'entretien de propreté et de solidité.

Par délibération en date du 29 juin 2021, cette période a été prolongée jusqu'au 9 mai 2022 afin de permettre aux familles de disposer d'un délai supplémentaire pour se manifester ou engager les travaux nécessaires à la réhabilitation de leur concession.

Cette procédure est arrivée à son terme et la commune dispose aujourd'hui, en pleine propriété, des tombes, dont la liste et l'implantation ont été présentées en réunion de conseil municipal, **le 28 juin 2022**. Dans cette séance, le Conseil Municipal décidait :

- d'AUTORISER le Maire à reprendre les tombes concernées, dans le respect de la réglementation, au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés
- de DIRE que les tombes en cours de rénovation seront sorties de procédure une fois les travaux réalisés (délibération du 04-10-2022)
- d'INSCRIRE au patrimoine militaire communal, la(les) tombe(s) suivante(s) CARRE N° 1 TOMBES N° 0041 et 0059
- de VALIDER le programme d'intervention tel que présenté par le cabinet Ad'Vitam.

Que va-t-il se passer en 2023 ?

Les travaux devraient débuter en FEVRIER 2023. Cette intervention mobilisera les allées du cimetière pendant au moins 1 mois. Le "vieux cimetière" (hors carré 6) sera fermé au public en semaine pendant la durée des travaux, il devrait être ouvert les week-ends.

Une opération de communication sera lancée en début d'année 2023 afin d'informer le public (affichage, site internet, panneau-pocket, ...).

En parallèle, la commune va mettre en place un registre des tombes qui pourront être mises en vente. Un travail sera également mené pour la mise en place d'une nouvelle tarification et la révision du règlement du cimetière.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à environ 60 000€ ht

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document officiel, obligatoire dans toutes les communes depuis 2005. Cet outil sert à planifier les actions à mettre en place par les acteurs communaux lors de la gestion d'une crise majeure de type naturel, technologique ou sanitaire. Ce document est sous la responsabilité du Maire et doit répondre à des critères très précis imposés par le Ministère de l'Intérieur.

Le PCS a pour principaux objectifs d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Il complète le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), déjà rédigé par la commune de Vieille Brioude en 2013. Ce dernier explique les conséquences encourues par la population en fonction des risques potentiellement rencontrés.

Pour réaliser ce document, entre autre, la commune a recruté Patricia IOCHEM sur la période de décembre 2021 à décembre 2022.

1) L'identification des risques

Les risques naturels sont établis par le DDRM « tempêtes, séismes, inondations… » auxquels il faut rajouter les aléas technologiques tels qu'une rupture de barrage ou encore des dangers sanitaires comme une canicule, une épidémie ou un incident nucléaire.

On retrouve aussi, dans cette partie du PCS, les informations propres à la commune, à savoir : le nombre d'habitants et sa répartition sur le territoire, les établissements sensibles recevant du public, les exploitations agricoles et les entreprises installées sur la communes.

Un point important, est consultable dans cette partie, la liste des personnes vulnérables de la commune, c'est-à-dire les personnes qui vont devoir bénéficier d'une attention particulière de la part des membres des cellules de crise.
Il faudra les prendre en charge de manière individuelle en fonction de leur situation.

On recense également dans cette 1ère partie les points stratégiques de vulnérabilité tels que l'emplacement de transformateurs, d'armoires électriques, de points de captage d'eau potable et de distribution de gaz...

2) L'organisation de la réponse communale

Dans cette seconde partie on présente l'organisation de la cellule de crise avec les responsables des différentes équipes établies pour réagir au plus vite.

Chaque cellule a un rôle bien précis :

- **« Sécurité »** se rend sur place et communique en direct sur l'évolution de la situation ; elle organise le balisage de sécurité et relaie l'alerte à la population ;
- **« Logistique »** s'organise pour acheminer le matériel nécessaire au soutien de la population et le ravitaillement si besoin ;
- **« Soutien »** accompagne les personnes sinistrées, les prend en charge éventuellement et organise un ravitaillement ou hébergement d'urgence ;
- **« Secrétariat »** rédige la Main Courante, c'est-à-dire note en temps réel le déroulement de la crise, cela passe par le listing de tous les appels entrants et sortants, de toutes les interventions effectuées par les membres des cellules ou des bénévoles et la rédaction des communiqués auprès de la préfecture ou des délégations concernées.

Ces cellules sont sous la direction du Responsable des Actions Communales RAC, lui-même sous l'autorité du DOS Directeur des Opérations de Secours à savoir le Maire.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

3) Le recensement des moyens humains et matériels

On énumère dans cette partie du PCS la liste des habitants de la commune qui peuvent, de par leur métier ou leurs compétences, apporter une aide en cas de crise : médecins, infirmiers, personnes parlant une langue étrangère, responsables d'associations, agriculteurs, métiers spécifiques…

Pour le matériel, on répertorie les véhicules particuliers (ambulance, bus, …) détenus par la commune et ceux appartenant aux administrés afin d'anticiper une évacuation d'urgence.

On retrouve également la liste du petit matériel dont les équipes de secours pourraient avoir besoin.

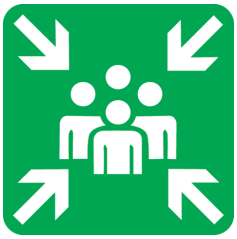

Les panneaux de point de rassemblement seront installés dans chaque village et quartier de Vieille-Brioude.

4) Les différentes fiches « Actions »

Les annuaires de crise reprennent les numéros de téléphones de la préfecture, des services d'urgence médicale, policière, des différents maires des communes avoisinantes, des membres du conseil municipal et du personnel communal, des différents services régionaux ou départementaux de l'énergie, du territoire, des opérateurs en lien avec la commune pour pouvoir intervenir rapidement.

Les fiches « Alerte » sont préparées pour répondre à chaque situation. Elles reprennent des messages courts en fonction de la situation identifiée, pour être diffusées par haut-parleurs par les personnes relais ou par téléphone par le secrétariat auprès de population.
Des circuits d'alerte ont également été élaborés et des points de rassemblement ont été définis pour expliquer la situation ou pour prévoir une évacuation.

Les fiches « Réflexes » viennent compléter le Plan Communal de Sauvegarde, on y retrouve la chronologie des actions à mener par les cellules de crise en fonction de la situation rencontrée.

Ce Plan Communal de Sauvegarde sert à coordonner la mise en place des secours apportés par la commune auprès de la population en cas de crise.

Des mises à jour seront à faire régulièrement pour le compléter, l'améliorer car imaginer des scénarios catastrophes n'est pas la même chose que les vivre et ce n'est qu'après coup que l'on peut réellement ajuster les priorités ou les actions à entreprendre. L'expérience des situations rencontrées apportera des modifications à ce PCS.

Présentation réalisée par Patricia IOCHEM lors de la réunion du Conseil Municipal du 12/12/2022.

Nous invitons toute personne vulnérable à s'inscrire sur les registres de la commune pour être recensée dans le Plan Communal de Sauvegarde.
Cette inscription se fait sur la base du volontariat.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et VIEILLE BRIOUDE à l'œuvre pour une meilleure gestion des déchets !

Le compostage, une pratique en plein développement sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

En 2024, le tri à la source devra être généralisé sur tout le territoire français. Les déchets organiques, qui représentent 30 % du poids de nos bacs gris, ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères. A cette date, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter les déchets organiques dans les ordures ménagères. L'échéance approche à grands pas !

Quelles sont les solutions à disposition des usagers ?

Le compostage individuel

Le S.I.C.T.O.M. propose aux usagers, depuis de nombreuses années, d'acquérir des composteurs individuels. **Si l'acquisition d'un composteur individuel vous intéresse, nous vous invitons à remplir et à nous retourner un bon de commande (disponible sur notre site internet).**

Afin que la pratique du compostage soit accessible à tous, le S.I.C.T.O.M. équipe les communes en composteurs partagés. Au 31 octobre 2022, plus de **400 composteurs** partagés sont installés sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ! **Vous pouvez vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de votre Mairie pour lancer cette opération dans votre quartier !**

Le compostage partagé

On composte à VIEILLE BRIOUDE !

40,75 % de foyers équipés en composteurs individuels

2 composteurs partagés installés

37,227 tonnes de déchets évités !

De nouvelles habitudes de tri qui portent leurs fruits !

*Depuis le 01 MAI 2021, les usagers ont de nouvelles habitudes de tri ! Dorénavant, plus de question à se poser, **TOUS les emballages vont dans le bac de tri !*** **En 2021, plus de 3 kg/hab/an d'emballages plastiques ont été collectés par rapport à 2019 !**

STOP aux erreurs dans le bac de tri ! Seuls les papiers et les emballages sont admis. Les objets en plastique (arrosoirs, jouets, bassines, pots de fleurs décoratifs...), les masques, le verre et les déchets verts ne sont pas à déposer dans le bac de tri. Ces erreurs de tri sont coûteuses pour la collectivité, dangereuses pour les équipes qui travaillent en centre de tri et génèrent des incidents sur la chaîne de tri.

Vos bacs sont trop petits ? *Il suffit de téléphoner au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour réadapter la contenance de vos bacs.*

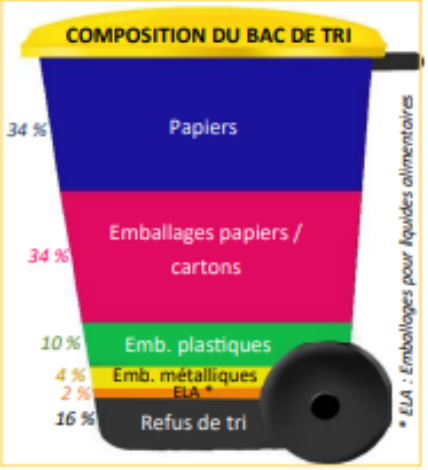

Poursuite de l'optimisation des circuits de collecte

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, dans un souci de maîtrise des coûts et d'impact environnemental, cherche sans cesse à optimiser ses circuits de collecte tout en préservant la qualité du service.

Afin de s'adapter à l'utilisation réelle du service, certaines communes ont vu leur fréquence de collecte modifiée. D'autres communes seront concernées prochainement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Consultez également notre site internet : www.sictom-issoire-brioude.com et notre page Facebook !

PRATIQUE

TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

RÉGLEMENTATION SUR LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ET L'ÉCOBUAGE

arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 porte des prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes et maquis.

Les déchets verts : considérés comme déchets ménagers, doivent être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.

L'écobuage : est, en général, une pratique agricole consistant à arracher des mottes d'herbes puis à les brûler. Les cendres résultantes de ce feu permettent ensuite d'enrichir le terrain tel un engrais. En d'autres termes, il s'agit d'un « débroussaillement par le feu ».

Quels sont les risques en cas de non-respect de ces règles ?

Brûler vos déchets dans votre jardin, constitue une contravention de 4e classe dont l'amende peut s'élever à **450 €** (art. 7 du décret du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du Code de la santé publique). De même, le non-respect de l'arrêté du 13 mai 2016 peut entrainer une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

l'arrêté ne vise pas les déchets verts et les déchets ménagers dont le brulage est interdit !

du 1er octobre au 29 février « interdiction à toute personne autre que le propriétaire de terrains, boisés ou non, ou autre que les occupants de ces terrains du chef de leur propriétaire, de porter ou allumer du feu à moins de 200 mètres, des bois, forets, ainsi que les terrains assimilés ».

du 1er mars au 31 mai il est interdit d'élaborer un feu à moins de 200 mètres des bois et forêts, sans une autorisation donnée au préalable (en mairie, au moins 15 jours à l'avance)

du 1er juin au 30 septembre il est interdit à toute personne (y compris les propriétaires et leurs ayants droit) de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres, des bois, forêts, plantation, landes, maquis et garrigues ».

(articles 322-5 à 322-11-1 du Code pénal)

La destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire (art. 322-5 Code pénal). La peine s'élève à 1 an d'emprisonnement et de **15 000€** d'amende, avec de nombreuses circonstances aggravantes (en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement. Lorsqu'il s'agit de l'incendie de bois, forêts, landes, maquis, plantations ou reboisements d'autrui. Ou en cas d'atteinte aux personnes).

La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaire (art. 322-6 et suivants Code pénal). La peine s'élève à 10 ans et **150 000€** d'amende, avec quasiment les mêmes circonstances aggravantes.

Toute cette réglementation est élaborée dans un souci de protection de l'environnement mais aussi, de prévention de catastrophes de plus grande ampleur.

Il vous est donc recommandé de vous rendre dans des déchetteries proches de chez vous.

PRATIQUE

INCIVILITÉS
DE QUOI S'AGIT-IL ?

Au quotidien

Les incivilités ? Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics. Adopter une attitude responsable est LA solution face aux incivilités.

- Mégots,
- déjections canines,
- nuisances sonores,
- comportements agressifs,
- tags et déchets en tout genre dégradent notre cadre de vie.

"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits".
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 – art 4

Ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût non négligeable pour la collectivité, réagissons et agissons ensemble pour le bien de tous !

Zoom sur les nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Ils peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale) ;
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard ;
- feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ect ;
- par un animal (exemple : aboiements).

On parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit et que l'auteur a conscience du trouble qu'il engendre et ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique aux articles R.1336-4 à 12.

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de la Haute-Loire portant diverses mesures relatives à la lutte contre le bruit (n°ARS/DD43/2019/14).

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

PRATIQUE

ECLAIRAGE PUBLIC
ON COMMENCE PAR ÇA

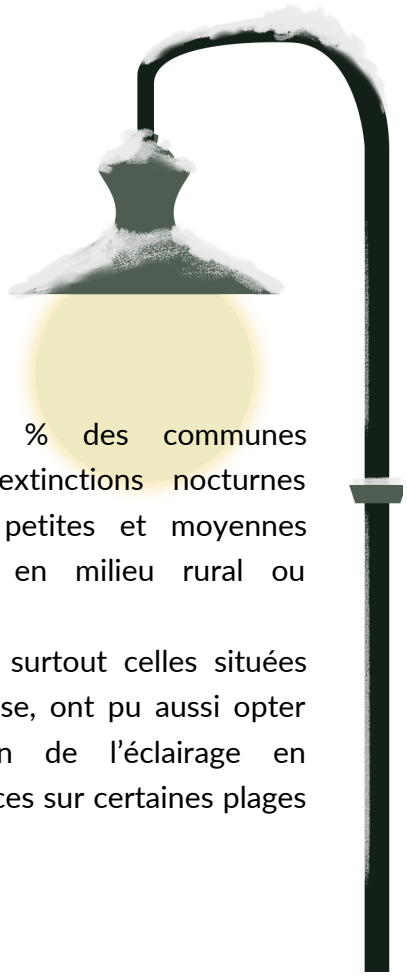

Une gestion locale au plus proche des besoins des administrés

L'éclairage public relève du pouvoir de police générale du maire. Cette gestion locale offre plusieurs avantages. Elle permet notamment une adaptation fine à la configuration des lieux et aux usages.
La modification de l'éclairage requiert en effet une étroite concertation avec les habitants. « Les mesures d'extinction, notamment, peuvent susciter des appréhensions parmi la population. »
Les communes s'approprient également de plus en plus les différents moyens permettant de réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, via la réduction de la durée d'éclairage ou la mise en place de commandes d'allumage plus précises.

Ainsi, environ 38 % des communes procèdent à des extinctions nocturnes (principalement les petites et moyennes communes, situées en milieu rural ou périurbain).
D'autres communes, surtout celles situées en milieu urbain dense, ont pu aussi opter pour la modulation de l'éclairage en abaissant les puissances sur certaines plages horaires.

Et à Vieille-Brioude, qu'en est-il ?

Aujourd'hui, le service technique communal assure l'entretien des lampadaires de la commune. Les agents interviennent eux-mêmes pour le changement d'ampoules, le réglage des horloges, ... mais lorsqu'il s'agit de chantiers importants : *intervention en hauteur réglementée, plusieurs éléments techniques à changer, nombre important d'interventions recensé* (bien souvent cette notion "chantier important" est fonction du temps d'intervention), les agents techniques font appel au syndicat d'électrification avec lequel la commune a conventionné.

Voilà pour la partie technique, gestion des pannes ...

Pour ce qui est de la gestion des horloges, la gestion de l'énergie..., effectivement **c'est une décision municipale :** *délibération du 12-12-2022*

→ **qui a des contraintes techniques**

- zones de commandes à distance
- système qui fonctionne avec des horloges
- système de radiolithe

→ **mais une véritable volonté politique !**

- économies d'énergies
- éteindre les lampadaires plus tôt

(de 22h à 5h sur l'ensemble du territoire communal)

- diminuer drastiquement les illuminations des fêtes de fin d'année
- favoriser les leds, moins consommatrices d'énergie

PRATIQUE

LES SERVICES DE LA CCBSA

L'ACCUEIL DES TOUTS-PETITS

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est le guichet unique du territoire, pour l'orientation des familles et la satisfaction de leurs besoins d'accueil, en facilitant l'accès et le choix aux différents modes de garde.

Le Relais vous informe des solutions d'accueil près de chez vous, auprès d'une assistante maternelle, d'une crèche ou par la Garde à Domicile. Des permanences sont proposées chaque jour pour vous accompagner dans les démarches. Par ailleurs, le Relais anime le réseau des assistantes maternelles et propose des animations à Brioude (lundi, mardi, jeudi), à Fontannes (vendredi, locaux de Brin de Ficelle) et à Lorlanges (vendredi, locaux de Champ Pointu). Enfin, le Relais propose des conférences, des ateliers et des spectacles auxquels les parents sont toujours les bienvenus !

Pour plus d'information : Relais Petite Enfance / 04.71.50.01.00 / relais@brioudesudauvergne.fr

CRECHE - La Maison de la Petite Enfance
ACCUEIL COLLECTIF

La Crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00 et peut accueillir 40 enfants simultanément. Les enfants, répartis en 4 groupes d'âge, disposent de plusieurs aires de jeux au sein de la crèche. Des promenades ont lieu dans le Parc de la Visitation, aux abords duquel se trouve la Maison de la Petite Enfance, ainsi qu'à la Médiathèque de Brioude. Des animations sont proposées régulièrement : éveil musical, lecture et contes, peinture, ...

Plusieurs temps forts rythment l'année et donnent lieu à des spectacles, des activités exceptionnelles et des sorties, auxquels participent tous les enfants. Quelle que soit votre demande, la Maison de la Petite Enfance s'adapte à vos besoins, afin de concilier vos vies familiale et professionnelle. Pour les parents qui gardent leur enfant, c'est également la possibilité de confier celui-ci quelques heures, dans un lieu stimulant où il rencontrera d'autres enfants.

Infos : Maison de la Petite Enfance, Parc de la Visitation - Brioude 04.71.50.17.57 /creche@brioudesudauvergne.fr

CRECHE - BÉBÉ FICELLE

Gérée par l'association Brin de Ficelle avec le soutien de la CCBSA, la crèche Bébé Ficelle peut accueillir jusqu'à 10 enfants, dans un cadre idéal pour leur socialisation. Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h00, Bébé Ficelle est parfaitement adaptée pour vous proposer un accueil à temps partiel, afin de préparer votre enfant à la vie en collectivité ou pour avoir du temps personnel.

Infos : Halte-garderie Bébé Ficelle
Association Brin de Ficelle Fontannes
04.71.74.33.94 / www.brindeficelle.fr

LA PETIT' PAUSE - Lieu d'Accueil Enfants-Parents

LA PETIT'PAUSE
LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

La Petit' Pause est ouverte les vendredis de 15h00 à 18h00, à tous les enfants de 2 mois ½ à 4 ans et leurs parents. Ce lieu d'écoute animé par des spécialistes de la petite enfance, vous accueil également pour jouer, rencontrer d'autres enfants et d'autres parents ou se détendre un moment.

A la Petit' Pause, on peut parler de ses interrogations comme de ses joies, de l'alimentation, du sommeil, des premières dents, ... Située Place Grégoire de Tours à Brioude, l'entrée est libre et gratuite, pour tous.

Infos : au 04.71.50.89.10 ou jeunesse@brioudesudauvergne.fr

LES SERVICES DE LA CCBSA
LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

ECOLE - Les Accueils Périscolaires
DES ACCUEILS POUR TOUS

Tout enfant de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne bénéficie dans son école d'un accueil périscolaire le matin, à midi et le soir. Près de 60 animateurs, tous diplômés, œuvrent au quotidien pour assurer la prise en charge des enfants. Une équipe de direction garantit l'encadrement et le fonctionnement général. Des activités sont proposées tous les jours, pour favoriser la créativité et l'implication des enfants. Elles varient tout au long de l'année et sont choisies par rapport aux évènements, aux envies des enfants, à la météo : sport, jeux de société, activités manuelles...

Des ateliers sont également proposés une fois par semaine avec des intervenants extérieurs et des associations locales : Arts du cirque, Ateliers Photo, Mosaïque, Paléontologie, Cuisine, Zumba Kids, Découverte du patrimoine, Ludothèque, Contes, Éveil musical, Théâtre, Éveil à l'environnement, ... "Un Fruit Pour La Récré" : pour promouvoir l'équilibre alimentaire, des fruits frais sont distribués un jour par semaine au goûter dans tous les accueils, accompagnés régulièrement d'une animation sur l'éducation au goût et à l'alimentation. Les tarifs des Accueils Périscolaires sont les mêmes partout : entre 0,70€ et 4,00€ par semaine, selon les revenus. Ce tarif est majoré de 50% pour les résidents extra-communautaires.
Infos : CC Brioude Sud Auvergne / 04.71.50.89.10 / jeunesse@brioudesudauvergne.fr

ADOLESCENTS - L'Accueil de Loisirs ADO.COM
PAR ET POUR LES ADOS

Ado.Com est un Accueil de Loisirs réservé aux jeunes de 11 à 17 ans, pour se réunir avec d'autres ados, faire des activités diverses et variées, trouver des personnes avec lesquelles discuter de tous types de sujets (sorties, activités, ...).
Ado.Com est ouvert les mercredis et pendant les vacances avec des programmes définis en commun, pour être adaptés aux goûts de chacun. De nombreuses activités, des camps et des bivouacs sont proposés, principalement pendant les périodes de vacances : canoë, quad, tir à l'arc, tyrolienne, équitation, tennis, piscine, paintball, rando, jetski, journées à Walibi, au Pal, à la mer, Stage ski, ... Des temps en commun avec les Ados de Fontannes et d'ailleurs sont également prévus, pour des activités exceptionnelles.

Ado.Com est ouvert en période scolaire le mercredi, de 14h00 à 18h00, et pendant toutes les vacances du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00. Des journées complètes sont parfois proposées, en fonction des activités.
Infos : 04.71.50.28.59 / Facebook : adocom brioude

CENTRE DE LOISIRS - Brin de Ficelle – Léo Lagrange – Champ Pointu
DES LOISIRS POUR LES ENFANTS

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne soutient financièrement les Accueils de Loisirs Brin de Ficelle à Fontannes, Léo Lagrange à Brioude, Champ Pointu à Lorlanges, ainsi que le Centre social Déclic de Brioude.
Toute l'année, ces associations accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans, les mercredis et les vacances scolaires, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Les journées à l'Accueil de Loisirs proposent toutes sortes d'activités et sont organisées en tenant compte des groupes d'âge (3-5 ans / 6-9 / 10-12) et des rythmes biologiques de l'enfant. Pendant les vacances, des thèmes sont définis à la journée ou à la semaine. Des sorties, des échanges, des projets sont proposés, en fonction des besoins et des envies des enfants. Des mini-séjours, voire des veillées, sont également organisés à proximité des centres pour une découverte en toute sérénité. Avec DECLIC et "Bouge Tes Vacances", les enfants peuvent découvrir diverses activités sportives, culturelles et artistiques à l'occasion de la première semaine de chaque période de vacances.

Brin de Ficelle Fontannes
Brin de Ficelle Lorlanges (Champ Pointu)
Tél . 04. 71. 74. 33 .94
www.brindeficelle.fr

Léo Lagrange Brioude
Tél . 04. 7 1.50.16.80
accueildeloisirs-brioude-stbeauzire.org

DECLIC
Brioude
Tél . 04.71.74.58.10
www.declic-animation.fr

LES SERVICES DE LA CCBSA

PRATIQUE

DIVERS

GO COLO
A vos marques, prêts, partez !!

AIDE au départ en Séjours DE VACANCES et en Colonies pour les enfants de la Comcom quelle que soit la destination.

Pour quoi ?
Pour partir en camp ou en colonie, avec au moins 4 nuitées, quelle que soit la destination.
Soutien versé sur justificatif.

Pour qui ?
Pour tous les enfants de la ComCom BRIOUDE SUD AUVERGNE, de 6 ans à 17 ans.
Pour toutes les familles de la ComCom, quels que soient leurs revenus.

Quelle aide ?
Jusqu'à 250€ pour les QF inférieurs ou égaux à 600.
Jusqu'à 200€ pour les QF entre 601 et 1200.
Jusqu'à 125€ pour les QF entre 1201 et 1500.
Jusqu'à 50€ pour les QF supérieurs à 1501.
Séjours plafonnés à 500€/semaine !

Les autres aides ?
Pensez aux aides CAF / MSA / JPA43 / CE

QF	0-300	301-600	601-800	801-1200	1201-1350	1351-1500	1501et+
Habitants de la Comcom Brioude Sud Auvergne	jusqu'à 50% du séjour	jusqu'à 50% du séjour	jusqu'à 40% du séjour	jusqu'à 40% du séjour	jusqu'à 25% du séjour	jusqu'à 25% du séjour	jusqu'à 10% du séjour
Allocataires CAF	jusqu'à 45€/jour et 70% du séjour	jusqu'à 40€/jour et 60% du séjour	jusqu'à 35€/jour et 50% du séjour				
Allocataires MSA	Aide de 100€ à 250€/an/enfant, pour les QF jusqu'à 900						
Habitants du 43 JPA43	10€/nuitée	10€/nuitée	10€/nuitée	10€/nuitée	10€/nuitée		

LE BAFA ACCESSIBLE À TOUS
DEVENIR ANIMATEUR !

Sur le territoire "Brioude Sud Auvergne", les Accueils de Loisirs recrutent pour chaque période de vacances de nombreux animateurs et animatrices , pour lesquels le BAFA est indispensable.
En cela, le BAFA contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale ; il constitue également un atout pour l'emploi ou la formation des jeunes, mais il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous.
Face à ces constats, la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, les associations Brin de Ficelle, Champ Pointu et Léo Lagrange, et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire, ont construit le BAFA CITOYEN, afin d'apporter un soutien aux 17 -25 ans qui souhaitent obtenir le BAFA.

Plus d'infos :
Service Enfance-Jeunesse de la CCBSA Tél. 04.71.50.89.10
Mail : bafa-citoyen@brioudesudauvergne.fr

PRATIQUE

LES SERVICES DE LA CCBSA

LES SERVICES À LA PERSONNE

TRANSPORT A LA DEMANDE

Qui ?
Tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne dès 16 ans.

Où ?
Sur les 27 communes de la ComCom
+ Paulhaguet*+ Massiac*+ Oussoulx*
+ Lempdes/Allagnon*
+ Vergongheon*.

Coût ?
3€ un trajet.
6€ un aller retour.
Jusqu'à 12 trajets/trimestre.

*sous conditions

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Qui ?
Tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Quand ?
A la fréquence souhaitée (tous les jours, 1 jour/semaine...)
Choix des menus.

Coût ?
En fonction des revenus.

TELE-ASSISTANCE

Qui ?
Tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Quand ?
24h/24 - 7jours/7.

Comment ?
Grâce à 1 simple bip recevoir l'aide de son réseau d'aidants.

Coût?
En fonction des revenus.

B-BUS

Qui ?
Ouvert à tous.

Quand ?
1 fois par mois
dans chaque commune de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Où ?
Dans les 27 communes de la ComCom.

Coût ?
Gratuit.

Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de Communes à :
accueil@brioudesudauvergne.fr ou 04.71.50.89.10

BRIOUDE SUD AUVERGNE Communauté de Communes

PORTAIL F@MILLES

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne vous simplifie la vie avec son "Portail F@MILLES"

Le Portail F@milles est un espace personnalisé et confidentiel où chaque famille aura la possibilité de modifier les données personnelles du compte, de payer en ligne en toute sécurité (dès votre prochaine facturation), de gérer les factures et d'éditer des attestations.

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne peut vous accompagner dans les premières démarches.

Vous pourrez effectuer grâce au Portail :
- le règlement à distance de vos factures,
- la consultation et la gestion de votre dossier famille,
- des demandes d'attestations et des démarches administratives diverses.

D'un simple clic, vous aurez également la possibilité de trouver rapidement des informations pratiques sur l'ensemble des services proposés aux familles pour l'enfance et la jeunesse.

Infos :
04.71.50.89.10
jeunesse@brioudesudauvergne.fr

PRATIQUE

LES SERVICES DE LA CCBSA

DIVERS

LE CINEMA

Le Cinéma le Paris a été transféré à la CCBSA le 1er septembre 2015, seul Cinéma du Pays de Lafayette c'est vraiment un équipement à vocation communautaire.
« Le Paris » classé « art et essai » labellisé jeune public proposant des opérations écoles et cinéma, collèges au cinéma et lycées au cinéma est en pleine reconstruction depuis novembre 2020.
Le clap de fin des travaux est prévu pour la fin d'année 2022, après quelques péripéties de chantier et des retards dus à la crise COVID.

Le cinéma provisoire a été hébergé à la Halle aux Grains de Brioude.
Une rénovation ambitieuse de 1 146 000€ HT subventionnée par la Région, le Département, l'Etat et le CNC à hauteur de 80% rendra le bâtiment accessible aux personnes handicapées et modernisera l'ensemble pour une meilleure attractivité, un meilleur confort des cinéphiles et une programmation renouvelée.

L'AQUABULLE

Jusqu'à l'année dernière la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne avait confié la gestion du centre aqualudique intercommunal à la société EQUALIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu le 20 janvier 2015. Depuis le 30 avril 2021 une reprise en régie s'est opérée, apparaissant comme plus adaptée à la situation sanitaire et aux différents aléas.
L'établissement dispose d'un bassin sportif intérieur de 25 mètres de long et d'une profondeur constante de 1m80, équipé de 6 couloirs de nage.
D'un bassin balnéo-ludique d'une profondeur de 0,80 m à 1m30 est équipé d'une banquette à bulles et d'un col de cygne. Également d'une pataugeoire de 43 m2.
Il dispose aussi d'une zone spa équipée d'un sauna 6 places, d'un hammam et d'un bain à remous de 8 places chacun, d'une douche froide, de bains de soleil.
Le Centre Aqualudique propose également une salle de remise en forme avec des appareils cardio-training et de renforcement musculaire en libre-service.
Depuis le 7 juillet 2022 un nouvel espace extérieur est proposé avec un pentagliss, un splashpad et un toboggan d'une longueur de 37m (période estivale).
De nombreux cours et activités à destination des enfants et des adultes sont proposés.
Vous retrouverez sur le site de l'Aquabulle le planning des activités, l'école de natation…
Vous pouvez également via le site réserver votre cours et payer en ligne.

INFORMATIONS

PRATIQUE

LE BUS "FRANCE SERVICES"

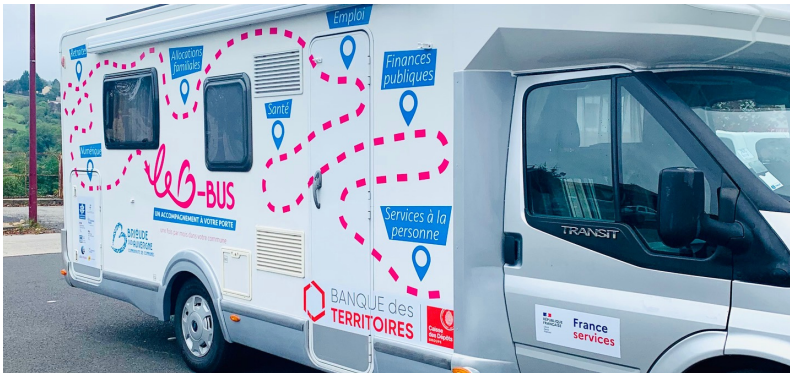

Démarches administratives du quotidien, liées à : la santé, la famille, la retraite, l'emploi, le numérique, les finances publiques, les services à la personne…

Vous aurez accès aux services nationaux : Ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès aux droits), de l'assurance maladie, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de la Poste.
Mais aussi les services à la personne de la Communauté de Communes : portage de repas, téléalarmes, Colibri…

Le B-Bus sillonne les routes des 27 communes de la CCBSA.
L'objectif ? « Un accompagnement à votre porte »

Le B-Bus réaffirme la présence de l'Etat et des services publics sur l'ensemble du territoire !

C'est un service accessible au plus près de chez soi, au cœur de la vie quotidienne.

Prochains passages sur la place de Vieille-Brioude :

DE 09H00 A 12H00

- **MARDI 17 JANVIER 2023**
- **MARDI 14 FEVRIER 2023**
- **MARDI 14 MARS 2023**
- **MARDI 11 AVRIL 2023**
- **MARDI 9 MAI 2023**
- **MARDI 06 JUIN 2023**

Infos : 07.62.50.91.05 / 07.62.50.92.03
b-bus@brioudesudauvergne.fr

PANNEAUPOCKET

La mairie se rapproche de ses habitants grâce à l'application PanneauPocket

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations, transport scolaire, menus de la cantine … depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez connectés à l'actualité de votre commune, mais aussi des communes voisines et de vos lieux de fréquentation favoris.

Panneau Pocket

Début 2023, en cas de coupure exceptionnelle de distribution d'électricité, l'application PANNEAU POCKET sera utilisée par la commune pour prévenir ses habitants.

Dores et déjà, le site internet monecowatt.fr est disponible, il permet en temps réel de suivre sa consommation et d'être informé.

PRATIQUE

ÉTAT-CIVIL 2022

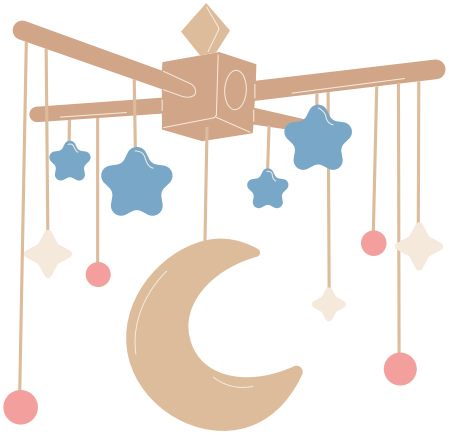

NAISSANCES

- CELESTIN Jahlya, Magguy, Maryline née le 14 mars 2022
- SAGNARD Mathilde, Leslie née le 16 mars 2022
- COELHO Lyana née le 15 avril 2022
- RIOL Arthur né le 30 avril 2022
- ROCOPLAN WITSCHGER Ambre née le 11 juin 2022
- RODRIGUEZ Eva, Marie née le 09 juillet 2022
- SCHMITT Lucas né le 23 juillet 2022
- GATT Taya née le 09 août 2022

PACS

- FOURREAU Nicolas & JEANNIN Mélanie le 31 janvier 2022
- LEOTOING Claude, André & ANDRE Sylviane, Bernadette Chantale le 14 mai 2022
- MOSNIER Nicolas, Patrice, Yves-Marie & HAON Apolline le 29 septembre 2022
- MALECKI Solène, Marie-Josée, Marie-Anne, Danièle & PORTE Bastien, Julien le 02 novembre 2022

MARIAGES

- BEQUIN Marie-Monique, Arlette & GADREAU Vincent, Richard le 16 juillet 2022
- GUILLAUME Kildine & THIBLIER Tom, Maxime, Pierre le 24 décembre 2022

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- JOUVE née PAGES Marie, Jeanne, Justine le 16 avril 2022
- BELMONT née CARLET Marie-Louise le 30 août 2022
- GUERREIRO André, Clément le 02 septembre 2022
- EYMARD Guy, Jules, Eugène le 18 septembre 2022
- MORET née SEIWERT Mauricette le 02 novembre 2022
- MAS ALEMANY Maria, Amparo le 06 novembre 2022

AU QUOTIDIEN

L'ÉCOLE

ARTICLE DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

C'est avec un protocole sanitaire allégé mais un plan Vigipirate toujours à un niveau élevé que la rentrée des classes s'est faite jeudi 1er septembre.

L'équipe enseignante, inchangée, était fin prête pour accueillir les 91 élèves répartis en 4 classes.

Chacun a pu retrouver ses camarades et son enseignant :

- Mme Thonnat pour la classe de maternelle,
- Mes Médard et Rhétoré en GS / CP,
- Mme Marchi en classe de CE1 / CE2 et
- M. Raffier en CM1/CM2 .

Les ATSEM Mmes Cussac, Mendès, Pénide étaient, elles aussi, fidèles au poste, tout comme Mme De Almeida à la cantine.

Cette rentrée s'est voulue littéraire.

En effet, chaque semaine les élèves fréquentent la médiathèque municipale grâce à la présence des bénévoles.

Cette rentrée a également été culturelle et artistique :

chaque classe a pu se rendre à Brioude et bénéficier d'une visite guidée, à l'hôtel du Doyenné, de l'exposition dédiée aux œuvres de Pablo Picasso.

Cette rentrée s'est aussi voulue sportive : les élèves ont été initiés au judo ainsi qu'au rugby.
Ils poursuivront dans l'année par un cycle natation.

AU QUOTIDIEN

L'ÉCOLE
ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

L'année scolaire 2021-2022 s'est terminée par la décoration des boîtes à livres destinées à être installées dans les villages de la commune. Les enfants ont été ravis de pouvoir participer à cet atelier réalisé de paire avec le service technique de la commune et Adrien VIDAL, meilleur apprenti ébéniste de France.

Concernant les activités menées par la Communauté de Communes Brioude sud Auvergne, notre dernière animation de l'année scolaire a été le basket organisé par le Comité départemental du Cantal.

Pour cette nouvelle année scolaire, 2022-2023, les thèmes de nos activités seront les suivants : l'environnement, la sécurité et le recyclage.

Nous prévoyons :

- la fabrication de jeux à partir de boîtes à œufs,
- la création de fleurs en bouteilles plastiques,
- la confection d'un sapin de Noël en bouteille avec des boules,
- la création de boules de Noël en bouchons,
- la confection de flocons de neige en rouleaux,
- le pliages sapins,
- la création de père noël bouteille.

La communauté de Communes Brioude Sud Auvergne propose à chaque période, l'intervention d'animateurs extérieurs dans le cadre d'activités particulières.
La première période de l'année s'est articulée autour du thème "éveil à la nature". Nous suivons actuellement un atelier artistique organisé par Elodie Armabesseire.

Après les vacances scolaires de décembre nous changerons de thème pour aborder celui du "feu". A cette occasion des activités manuelles autour des volcans, pompiers.. seront organisées.
Nous aborderons ensuite, au printemps, le thème de "la sécurité.
Des ateliers seront réalisés tout au long de l'année en fonction des sujets choisis, comme celui de la fête des mamans et des papas pour ne citer que lui !

Une fois par trimestre, nous accueillons une diététicienne qui propose, sous forme de jeux, des ateliers aux enfants.
Ces ateliers sont l'occasion pour eux de découvrir les aliments, leurs apports et de leur permettre de les classer pour élaborer des menus équilibrés.

L'équipe du périscolaire vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

AU QUOTIDIEN

L'ÉCOLE

CANTINE : PORTAIL F@MILLES

Portail Familles est une plateforme en ligne accessible depuis smartphone, tablette, ordinateur, qui permet aux parents de réserver les repas à la cantine scolaire pour leurs enfants.

Cette plateforme permet à ses utilisateurs de régler en ligne, instantanément et par carte bancaire, les repas réservés. Pour autant il est toujours possible de venir en mairie et de régler par chèque ou espèces ses réservations.
Au départ, Portail Familles a été lancé par la communauté de Communes Brioude Sud Auvergne pour la gestion des accueils périscolaires et la Maison de la petite enfance (Crèche).
La CCBSA a ensuite ouvert la possibilité, pour les communes, d'adhérer à ce Portail Famillles pour la gestion de leur cantine scolaire.
Le but étant d'avoir une vision globale et communautaire sur les effectifs des établissements rattachés à la petite enfance. Les mouvements entre établissement en seront facilités.

Pour Vieille-Brioude ce fut l'occasion d'offrir à ses usagers un service supplémentaire, la possibilité de gérer ses réservations à distance et surtout de payer par carte bancaire.

Généralisée depuis la rentrée de novembre 2022, la mise en place de ce nouveau système a nécessité des phases de tests. Ces périodes d'essais ont débuté en mai 2022 avec certaines familles que nous remercions grandement pour leur collaboration !

La réservation en ligne est donc devenue obligatoire en novembre 2022, toutefois les familles ont eu la possibilité d'écouler les tickets de cantine restants avant de débuter avec le nouveau système en ligne.

La réservation est très importante, elle permet à l'agent qui prépare les repas d'avoir le nombre exact d'élèves et donc de prévoir suffisamment pour tous les enfants inscrits et ainsi éviter au maximum le gaspillage alimentaire.

La réservation doit se faire **avant le mercredi soir 23h** pour la semaine suivante.
Un pointage quotidien sur tablette est effectué par un agent de l'école afin de valider la présence de l'enfant, ou de notifier une présence non prévue ou une absence.

Les absences justifiées sont remboursées sous forme d'avoir disponible sur le portail.

Les présences non prévues sont facturées, elles font l'objet d'une majoration de 25 % soit (3.75€) et doivent être exceptionnelles.

Nous sommes persuadés que ce nouveau système permettra :

- De faire gagner du temps aux parents, plus besoin de se déplacer en mairie pour l'achat de tickets
- De régler l'achat des repas par carte bancaire
- D'améliorer l'organisation et le traitement des dossiers
- D'anticiper les besoins en personnel
- D'optimiser l'approvisionnement et donc limiter le gaspillage alimentaire
- De consommer moins de papier, terminés les tickets de cantine !

N'oubliez pas, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

AU QUOTIDIEN

TRANSPORTS SCOLAIRES

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de la Haute-Loire
10 rue de Vienne
43OOO LE PUY EN VELAY

Tel : 04 26 73 51 51
transports43@auvergnerhonealpes.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes exerce depuis le 01 janvier 2021 de manière directe sa compétence en matière de transport interurbain et de transport scolaire sur le territoire du département de la Haute-Loire, en s'appuyant sur les Autorités Organisatrices de second rang (mairies...) qui, depuis des années, œuvrent en proximité pour que le transport scolaire soit adapté aux besoins de la population.
Depuis la rentrée 2022, les inscriptions doivent se faire en ligne sur le site de la Région :
https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr.
Un formulaire est à compléter en ligne, de plus, il est demandé de transmettre une photo en format jpeg. La commune valide votre inscription et la carte de transport est ensuite envoyée par la Région directement à votre domicile.
Bien entendu si vous rencontrez des difficultés (ex : pas de connexion internet, pas d'ordinateur...) le service administratif de la commune se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Le règlement des transports a été modifié pour la rentrée 2022, il est consultable sur le site de la Région.

Par exemple, pour les gardes alternées, nouvelle règle, le premier parent qui inscrit l'enfant sera facturé en totalité, et devra s'arranger avec le second parent pour régler la moitié. Il est désormais impossible de faire des "demi-tarifs".

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, la période d'ouverture des inscription devrait être largement communiquée par les services régionaux et municipaux, en principe, elle débute **en mai et se clôture mi juillet**.

Attention ! il est impératif de respecter les délais d'inscription pour le bon fonctionnement des services.

HORAIRES LIGNE H10 2022-2023 :

Les jours de circulation des services sont abrégés comme suit :
L : lundi* / **M:** mardi* / **Me :** mercredi* / **J :** jeudi* **V :** vendredi* / **S :** samedi* / **DF :** dimanche et jours fériés
* sauf jours fériés

Calendrier des vacances scolaires

Toussaint : du samedi 22/10/2022 au dimanche 06/11/2022 inclus

Noël : du samedi 17/12/2022 au lundi 02/01/2023 inclus

Hiver : du samedi 04/02/2023 au dimanche 19/02/2023 inclus

Printemps : du samedi 08/04/2023 au dimanche 23/04/2023

Eté : du samedi 08/07/2023 jusqu'à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le vendredi 19 mai, la ligne fonctionne comme un vendredi de vacances scolaires.

H10 SAUGUES ▷ LANGEAC ▷ PAULHAGUET ▷ BRIOUDE ▷ BRASSAC

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

	Jours de circulation	L	M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V
	Circulation en période scolaire	×	×	×	×	×
	Circulation en période de vacances					
	Renvoi à consulter		❶		❶	
VIEILLE BRIOUDE	Place Croix des Prés	07:36	07:36	07:20	07:36	07:36

BRASSAC ▷ BRIOUDE ▷ PAULHAGUET ▷ LANGEAC ▷ SAUGUES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

Jours de circulation	Me	Me	Me	Me	L M J	V	L M J V	L M J V	L M J V
Circulation en période scolaire	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Circulation en période de vacances									
Renvoi à consulter					❶				
Place de la Croix des Prés	12:15	12:15	12:15	13:30	17:20	17:20	17:20	17:20	17:55

AU QUOTIDIEN

LA MÉDIATHEQUE

La Médiathèque de Vieille-Brioude est ouverte à tous, petits et grands !

HORAIRES D'OUVERTURE

- au public le **mercredi de 16h à 18h**
- aux enfants de l'école : **le mardi matin et jeudi après-midi**

La Médiathèque de Vieille-Brioude est animée par des bénévoles, habitantes de la commune : Dany, Eliane, Linda, Marie-Reine, Noëlle et Rachel.

Vous pouvez emprunter des livres, ou lire sur place.

La médiathèque est alimentée toutes les années par des nouveautés : romans contemporains, historiques, policiers, albums, BD, documentaires, livres pour enfants ...

Elle est enrichie par les prêts de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), qui par le biais du Bibliobus (deux fois par an) et de la navette (une fois par mois), nous échange quelques 600 ouvrages à chaque passage.

La BDP met également à notre disposition des livres «large vision» (écriture gros caractères). Possibilité d'obtenir des livres parlés plus spécialement destinés aux personnes mal ou non voyantes.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie, nous transmettrons votre demande.

LES ASSOCIATIONS

A.C.C.A
ASSOCIATION DE CHASSE

Présidente : Marc CHASSANY
Coordonnées : marc.chassany@bbox.fr
06 63 74 54 96

Jours d'activité :
Samedi - Dimanche - Lundi : petits et gros gibiers
Mercredi - jeudi : gros gibiers
Fermeture : Mardi et vendredi

A.P.E
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Président : Marie BASTARD
Coordonnées : ape.vieille.brioude@orange.fr

Facebook : Ape Vieille-Brioude

Diverses manifestations au bénéfice des élèves de l'école publique de Vieille-Brioude.

LES BALLADINS DU CEROUX

Présidente : Corine BERNARD
Coordonnées : corinebernard43@gmail.com 0682367942
Horaires : Mardi soir 20h - 22h

La chorale est mixte. Nous apprenons les chants par pupitre ou voix et ensuite nous mettons en place, avec les différentes voix chantant en même temps, les chansons. Le répertoire de la chorale est essentiellement la chanson française. Tout le travail se fait sous la houlette du chef de choeur Sédric Beaujard.

LES CLASSARDS

Président : Clément OLEON
Coordonnées : 07 89 71 82 55
lesclassardsdevieillebrioude@gmail.com
Instagram : lesclassards_vieille_brioude
Facebook : Les classards de Vieille-Brioude

Association de jeunes entre 16 et 20 ans, qui organise des manifestations festives dont la fête de la Sainte-Anne en partenariat avec la municipalité et les autres associations.
De nombreuses soirées et sorties ludiques sont organisées pour les membres de l'association tout au long de l'année.

COMITÉ DES FÊTES

Président : Simon SOULIGOUX
Coordonnées : 06 80 93 38 05
comitedesfetesvieillebrioude@gmail.com
Facebook : Comité des fetes de Vieille-Brioude
Instagram : comite_fete_vieillebrioude

Organisation de manifestations : vide grenier, soirées, repas,...
Location de vaisselle et de matériels festifs : barnum, tonnelle pliante, sono, ect, ...

COSTE CREW VTT

Président : Maxime CHANEL

Coordonnées : 06 08 92 58 61
chanel.maxime@gmail.com

VTT de descente, aide à l'organisation des courses.
Organisation de la Brioude DH Cup.

LES ASSOCIATIONS

CLUB SAINTE-ANNE

Présidente : Annie LEYRE
Coordonnées : 06 87 17 86 40
annie.leyre@gmail.com

Horaires/jours d'activité : Mardi 14h à 18h

Jeux de société, repas, loto, théâtre

ESPÉRANCE VIEILLE-BRIOUDE

Président : Didier EYNARD
Coordonnées : 0664677229 nico.du.43@hotmail.fr
Entraînements : Mercredi et vendredi de 19h30 a 21h au stade
Matchs : un dimanche sur deux à domicile et l'autre à l'extérieur

Groupe de personnes de 18 à 60 ans réuni autour de la même passion, le football. Bonne ambiance garantie !
Si la situation sanitaire le permet nous organiserons un repas au mois de février 2022.

FAMILLES RURALES

Présidente : Christelle TRONCHERE
Coordonnées : afrvieillebrioude@gmail.com

- Gym pilates : Lundi 10h-11h et 11h15-12h15
  Vendredi 9h45-10h45 et 11h-12h
- Marche : Mardi rdv à 13h45 sur la place de la Mairie
- Gym tonic : Jeudi 19h30-20h30
- Zumba : Jeudi 20h30-21h30

L'Association propose différentes activités sportives, accessibles dès 16 ans et encadrée par des intervenants diplômés et expérimentés, ainsi que des manifestations (conférences...)

G.M.D GYM MARCHE DÉTENTE

Présidente : Rachel CUELLAR
Coordonnées : 04 71 50 32 40

- Gym tonique : Le mercredi de 19h30 à 20h30

Rando de nuit gourmande le 1er samedi du mois de juillet.

HATHA YOGA

Présidente : Evelyne BRUN

Coordonnées : 04 71 76 41 07 (heures repas)

Horaires : Lundi 19h - 21h

Cours de yoga dispensés par un professeur diplômé de l'école française de Yoga de Lyon.

JOYEUX LURONS

Président : Hervé SOULIGOUX

Coordonnées : 06 18 55 33 77
souligoux.herve@orange.fr

Horaires : Détente sportive le mercredi de 17h30 à 19h30
à la salle polyvalente

LES ASSOCIATIONS

JUDO CLUB VIEILLE-BRIOUDE

Présidente : Coralie CAPELANI
Coordonnées : 06 69 98 42 05
Horaires : Lundi 4/5 ans de 17h à 17h45
Lundi + 6 ans de 17h45
Activité : *judo loisirs pour les enfants âgés de 4 ans ou plus. Pour la première année de re-fonctionnement suite à la fermeture du club en 2009 nous avons 21 licenciés.*

JUMELAGE PORTIRAGNES / VIEILLE-BRIOUDE

Présidente : Michèle ROCHE

Coordonnées : 06 79 70 06 01
micharoche@aol.com

Rencontres et échanges entre les deux communes.
Organisation du feu de la Saint Jean.

MUSÉE JARDIN DE LA VIGNE ET DU PATRIMOINE

Co-Présidents : RIGAUD Fabien et FRANCOIS Lilian
Coordonnées :06 83 44 96 55 fabienrigaud@hotmail.fr
06 82 40 47 74 l.francois07@sfr.fr
Horaires : Les jeudi matin et quelques samedi matin
Entretien et promotion du musée.

Fête de la vigne : 08/11, démonstration de pressage et vente de jus de raisins et de pommes.
Fête du cochon : 19/11, fabrication, vente de charcuterie, repas dansant.

AUX PETITES MAINS CRÉATIVES

Présidente : Gisèle PAUC
Coordonnées : 06 77 81 54 20 pauc.gilles@orange.fr
Facebook : AUX Petites MAINS Creatives

Horaires : Le mercredi de 18h à 20h

Activités manuelles et créatives (sable coloré, peinture ...)

PÉTANQUE

Président : Romuald ROCHE

Coordonnées : 07 85 84 35 38
roromu43@gmail.com

Club de pétanque, organisation de concours et championnats de pétanque.

Pied de Vigne

Groupe Folklorique
Danses du Massif Central
43100 Vieille-Brioude
"L'aouré de la combo torto"

Présidente : Christine OLEON
Coordonnées : 06.76.63.15.74
pieddevigne.vb@gmail.com
Horaires : Répétition le vendredi à 20h30 à la salle Polyvalente.

Groupe folklorique Danses du Massif Central : Bourrées, valses, polkas.

LES ASSOCIATIONS

COLLÉGIALE RÉCRÉMANUELLE

Représentantes : EYMARD Arlette et VINCENT Patricia
Coordonnées :
arlette.eymard43@gmail.com
vincentpatricia43@gmail.com

Horaires : Tous les jeudis de 17h30 à 19h30

Loisirs créatifs (peinture sur assiettes, couture, cartonnage, tableaux en sable, papier mâché...
Organisation de stages (ex: poterie)

ROUES LIBRES LE BIEN-ÊTRE ACTIF

Président : Pascale DECKER
Coordonnées : 07 86 96 57 58 / 04 71 74 96 69
lebienêtreactif@gmail.com

Horaires : Jeudi de 9h à 12h30

Cours de gymnastique pilates (conférences stages, ateliers, formations...) et loisirs mécaniques.

TEMPS DANSE

Président : Denis PORTAL
Coordonnées : rue ST Ferréol 43100 BRIOUDE
06 85 05 37 43

Horaires : tous les mardis soirs, à la salle polyvalente
à partir de 18h45

Cours de danse dispensés par un professeur diplômé : danse de salon, danse en ligne et rock.

TEMPS DANSE : pot d'amitié AG juin 2022

CLUB STE ANNE : Les 80 ans

L'arbre de noël du Comité des fêtes.
vendredi 2 décembre 2022
soirée animée par le Cirque de cannes
(acrobates, magie, clowns...).

FINANCES
BUDGET 2022

Le budget d'une commune se compose d'un **budget principal** et d'un ou plusieurs **budgets annexes**.

Les budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés. Ils concernent par exemple **le traitement de l'assainissement**. Toutes les autres recettes et dépenses sont indiquées dans le budget principal.

Chacun de ces budgets est lui-même composé de deux sections : **FONCTIONNEMENT et INVESTISSSEMENT**

Chaque section doit être à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Il en est de même pour le budget dans son ensemble.

La section de fonctionnement

Elle correspond aux recettes courantes. Il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la **dotation globale de fonctionnement** (DGF).

S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal.

Cette section sert aux dépenses habituelles et nécessaires au fonctionnement de la commune. Il s'agit par exemple de la rémunération des employés municipaux, de l'achat de fournitures et services, du paiement des intérêts de la dette, etc.

La section d'investissement

Elle est financée par des dotations et subventions de l'Etat ou d'autres organismes publics.

Elle est aussi alimentée par les recettes non utilisées de la section de fonctionnement, lorsqu'il y en a, et éventuellement des emprunts.

Cette section sert aux dépenses enrichissant le patrimoine de la commune. Cela correspond notamment aux travaux et achats d'équipements.

FINANCES
BUDGET 2022

COMMUNE :

Section fonctionnement du Budget principal

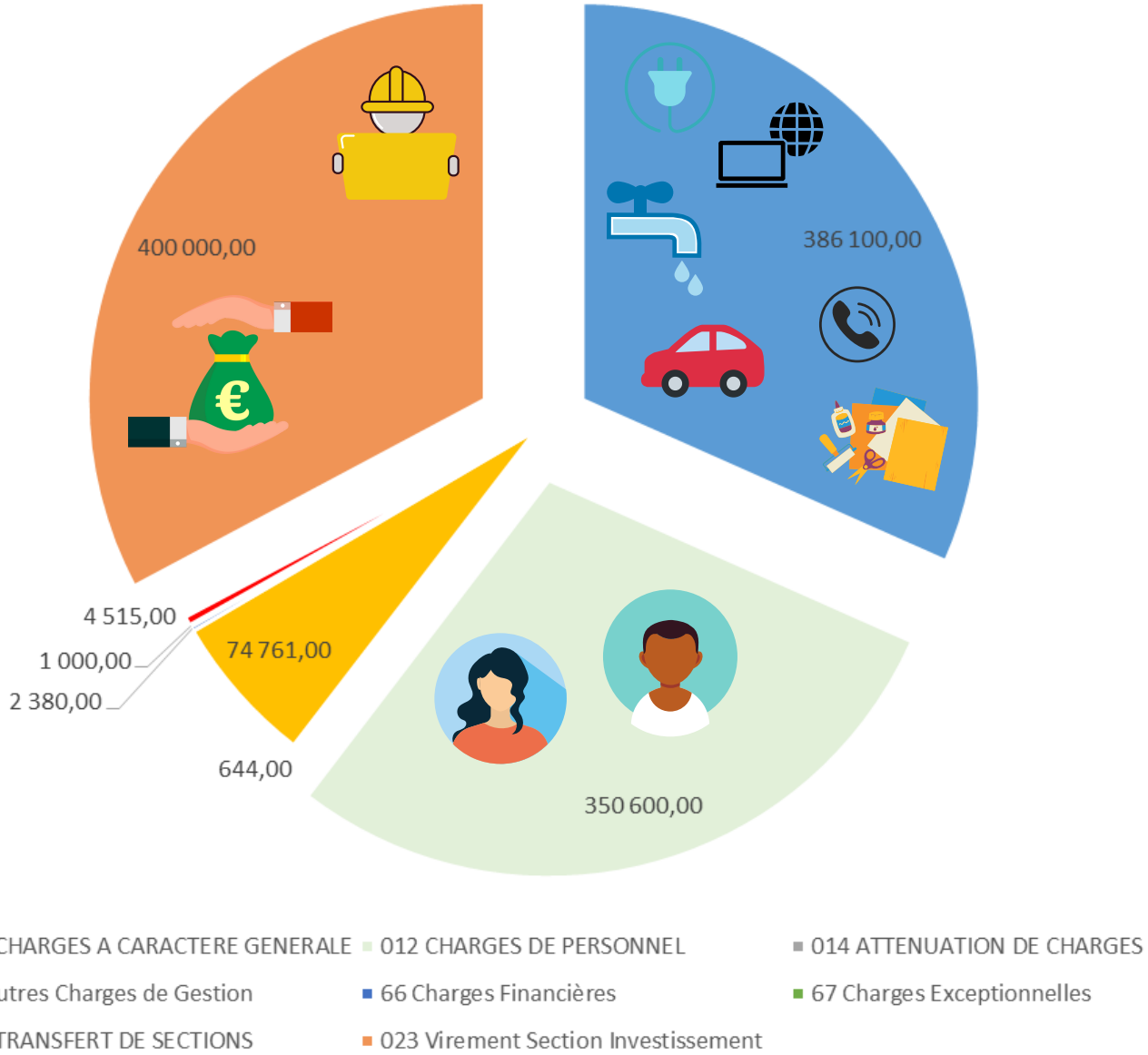

Bien que les budgets s'équilibrent (de plus en plus difficilement), la commune fait face, comme tout un chacun, à des difficultés de fonctionnement dues, notamment, aux augmentations que nous connaissons (énergie, matières premières, inflation,...).

Ces difficultés se répercutent nécessairement sur la capacité d'investissement de la commune. Il faudra être prudent à l'avenir et prioriser les travaux à réaliser.

FINANCES
BUDGET 2022

COMMUNE :

Section investissement du Budget principal

BUDGET INVESTISSEMENT 2022

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
BATIMENTS MAIRIE SALLE POLYVALENTE	**10 000,00**	
ACQUISITIONS DE MATERIEL	**68 000,00**	
INSTALLATION DE VOIRIE	*3 000,00*	
MATERIEL DE TRANSPORT	*40 000,00*	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	*5 000,00*	
MOBILIER	*10 000,00*	
AUTRES IMMOBILISATIONS	*10 000,00*	
VOIRIE RURALE	**60 000,00**	
AIRE DE JEUX	**5 000,00**	**25 000,00**
ABORDS EGLISE	**400 000,00**	**236 000,00**
AMENAGEMENT ECOLE	**10 000,00**	**7 000,00**
BATIMENT COMMUNE ASSOCIATION	**25 000,00**	
CONSTRUCTIONS	*15 000,00*	
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILAGE	*10 000,00*	
MAIRIE	**18 000,00**	
RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	**35 000,00**	**10 000,00**
ACQUISITONS DE TERRAINS	**24 000,00**	
CIMETIERE	**25 000,00**	
ECO QUARTIER	**31 000,00**	
LOCAL ASSOCIATIONS	**1 000,00**	**30 000,00**
LES GRANDES	**74 000,00**	**22 900,00**
AVENUE DE VERSAILLES	**50 000,00**	
VILLAGES	**70 000,00**	
CHEMIN DE VEDRINES	**8 525,00**	
HARMONIUM	**15 000,00**	**6 000,00**
AMENAGEMENT LIEUX DE VIE	**50 000,00**	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Eclairage stade)	15 900,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00	
IMMOBILISATIONS EN COURS	145 897,00	
DOTATIONS ET FONDS DIVERS		263 188,09
AMORTISSEMENTS		4 515,00
Autres Etablissements Publics	28 300,00	
AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 000,00	
EMPRUNTS ET DETTES	15 262,00	
SUBVENTION EQUIPEMENT	116,00	
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		400 000,00
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		200 396,91
	1 205 000,00	***1 205 000,00***

FINANCES
BUDGET 2022

Les décisions modificatives du Budget principal

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Délibération du 04/10/2022.

Le budget principal de la commune a été adopté en séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022.

Au regard de la consommation des crédits déjà bien engagés sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, il apparaissait nécessaire d'intervenir sur la modification du budget.

Il convenait alors d'affecter des crédits supplémentaires en section de fonctionnement pour permettre à la Commune de faire face à ses dépenses d'énergies en GAZ et ELECTRICITE.

VOTE DE CREDITS INVESTISSEMENT						
COMPTE		CHAPITRE / OPERATION		Libellés	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2315	Immobilisation en cours	23/20222	IMMOBILISATION EN COURS	Aménagement lieux de vie	-40 000,00 €	
		021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-40 000,00 €
TOTAUX					**-40 000,00 €**	**-40 000,00 €**

VOTE DE CREDITS FONCTIONNEMENT						
COMPTE		CHAPITRE / OPERATION		Libellés	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
60612	Energie -Electricité	011	Fournitures non sockables	Electricité	20 000,00 €	
60613	Chauffage Urbain	011	Fournitures non sockables	Gaz	20 000,00 €	
		023	virement à la section d'investissement		-40 000,00 €	
TOTAUX					**0,00 €**	**0,00 €**

Les décisions modificatives du Budget principal

GAZ

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies, a changé de fournisseur de gaz en début d'année pour passer d'ENI à TOTAL ENERGIES. Ce changement intervient suite aux négociations engagées par le SDE dans le cadre du groupement d'achat.

Les deux opérateurs ont des façons de fonctionner différentes, ENI avait pour habitude de facturer les consommations sur deux exercices comptables alors que TOTAL ENERGIE facture au mois.

Ainsi, pour l'année 2022, la commune doit régulariser les sommes dues à ENI pour 2021 et les consommations 2022 à TOTAL ENERGIES ce qui impacte fortement le budget de la commune puisqu'au lieu de 12 mois de facturation elle va devoir régler l'équivalent de 18 mois.

L'augmentation significative des tarifs influe également le budget de la commune.

ELECTRICITE

La commune a également changé de fournisseur d'électricité en début d'année pour passer de DIRECT ENERGIES à EDF (groupement d'achat SDE).

En analysant les consommations 2021 et 2022 nous avons constaté que les tarifs de l'électricité eux aussi connaissent une augmentation significative.

Nous avons remarqué des erreurs de facturation, depuis le début de l'année.
EDF facture à la commune de Vieille-Brioude les consommations d'une autre commune et certaines consommations de la commune sont facturées à zéro.

Le paiement des consommations d'énergie 2022 ne reflètera pas la réalité. Le Syndicat Départemental d'Energies a rencontré le fournisseur EDF pour lui faire part des erreurs constatées, qui ne sont pas propre à Vieille-Brioude.
Cette situation devrait être régularisée en 2023.

FINANCES
BUDGET 2022

Les décisions modificatives du Budget principal

Délibération du 12/12/2022

Aujourd'hui nous sommes face à une situation complexe. Les crédits prévus, en section de fonctionnement, ne sont pas suffisants.

Ce constat est lié en partie aux augmentations que nous connaissons tous (coûts des matériaux, revalorisations salariales,...) mais également à une gestion comptable différente et des contrôles de la trésorerie fréquents.

Il y a également eu une volonté nette de gérer le budget de la caisse des écoles différemment en affectant les dépenses réelles de fonctionnement de l'école à ce budget (énergies et autres consommations) ; un mode de fonctionnement qui a un réel impact sur la gestion de ce budget.
La collectivité a également décidé de faire appel aux producteurs locaux et de limiter les produits surgelés tant que possible. Ce choix a un coût.

VOTE DE CREDITS INVESTISSEMENT						
COMPTE		CHAPITRE / OPERATION		Libellés	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2315	Installation matériel et outillage	23/0023	IMMOBILISATION EN COURS	VOIRIE	-48 000,00 €	
2315	Installation matériel et outillage	23/20203	IMMOBILISATION EN COURS	VILLAGES	-35 000,00 €	
		021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-83 000,00 €
TOTAUX					**-83 000,00 €**	**-83 000,00 €**

VOTE DE CREDITS FONCTIONNEMENT						
COMPTE		CHAPITRE / OPERATION		Libellés	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
615231		011	Fournitures non sockables	Entretien et réparations de voiries	75 000,00 €	
6413		012	Charges de personnel et frais assimilés	Personnel non titulaire	1 500,00 €	
657361			Autres charges de gestion courante	Caisse des écoles	5 000,00 €	
65541			Autres charges de gestion courante	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	1 500,00 €	
		023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT		-83 000,00 €	
TOTAUX					**0,00 €**	**0,00 €**

FINANCES
TARIFS COMMUNAUX

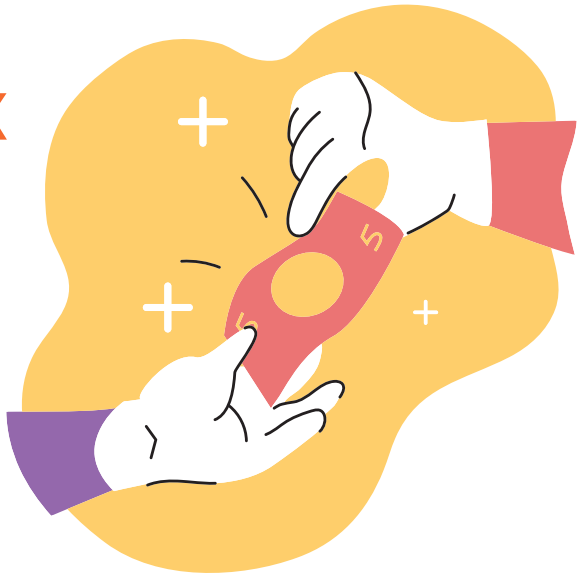

Le prix du repas à la cantine 3,10 €

Les photocopies
Délibérations du 17-07-2014 et du 29-11-2019

- 0.18 € A4 noir
- 0.40 € A3 noir
- 1.50 € A4 couleur
- 2 € A3 couleur

Le droit de branchement au réseau communal d'assainissement **560€ ht par branchement**
Délibération du 12-12-2022 (tarifs applicables au 01-01-2023)

Les locations de salles
Délibération du 12-12-2022 (tarifs applicables au 01-01-2023)

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			PROFESSIONNELS
	COMMUNE A partir de la 3ème location de l'année (2 premières locations gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	AGENTS COMMUNAUX	Pour des réunions en semaine
GRANDE SALLE	100 €	300 €	150 €	300 €	150 €	200€ journée 100 € demi-journée
PETITE SALLE + SALLES ASSO		150 €	80 € (gratuit – 18 ans limite 1/an)	150 €	80 €	100 € journée 50 € demi-journée

Les concessions au cimetière
Délibération du 29-11-2019

	Taille	durée	tarif 2019 *
CONCESSION SIMPLE	**3,12m²** (soit 2,60ml*1,20ml)	30 ans	200 €
		50 ans	333 €
CONCESSION DOUBLE	**6,24m²** (soit 2,60ml*2,40ml)	30 ans	400 €
		50 ans	666 €

	Nombre de case	durée	tarif 2019 *
COLOMBARIUM	1	30 ans	200 €
		50 ans	333 €

TOURISME

ANIMATIONS

CONCOURS PHOTOS

Dans le courant de l'été 2022, la commune a organisé un concours photos. Ce concours a été rendu accessible aux photographes amateurs. Le thème de cette première édition était le suivant : "regard sur Vieille-Brioude et ses villages".

Les candidats pouvaient proposer jusqu'à 3 photos et devaient respecter certains critères :

- photographie uniquement sur la commune de Vieille-Brioude,
- format numérique de qualité optimale et sans retouche ni effets spéciaux.

La clôture du dépôt des photos a été fixée au 20 juin 2022.

Cette opération a connu un réel succès. Ce n'est pas moins de 10 candidatures qui ont été retenues. La municipalité tient à remercier tous les participants.

Une exposition s'est ensuite tenue dans la verrière du gîte de l'Ermitage St Vincent pendant les deux mois d'été. Une urne était installée à l'entrée de l'exposition pour permettre aux visiteurs de voter pour leur photo "coup de cœur".

Un jury composé d'élus et de commerçants a été constitué. Ce dernier a délibéré en tenant compte des résultats de l'urne (votes des visiteurs).

Le résultat du concours a été dévoilé lors de la fête patronale de la Sainte Anne, le 31 juillet 2022.

- 1er prix **Patrick VIDAL -** Photo n°11

  Photo en ouverture de ce bulletin
- 2nd prix **Noémie CHANTEL** - Photo n°13
- 3ème prix **Gaëtan LASSAGNE** - Photo n°27
- 4ème prix **Jean-Louis ELIZON** - Photo n°18

Vu le succès de cette animation, la municipalité a décidé de reconduire le concours en 2023, le thème portera sur les Villages de Vieille-Brioude. A vos appareils !

TOURISME

ANIMATIONS

SAINTE-ANNE 2022

Sainte Anne 2022
Vieille-Brioude

VENDREDI 29 JUILLET

Concours de pétanque
(à partir de 18h00)

Bal des Années 80
(à partir de 22h00)

SAMEDI 30 JUILLET

Manèges enfants

Balade chantée
(départ place de la croix des prés à 20h00)

Spectacle Pieds de Vigne
(à partir de 21h00)

Feu d'artifice
(à partir de 22h30)

Bal des Jeunes
(à partir de 23h00)

DIMANCHE 31 JUILLET

Messe de la Ste Anne
(à partir de 10h30)

Apéro offert par la municipalité
(à partir de 12h00)

Remise des prix concours photo

Apéro mousse
(à partir de 16h00)

Manèges enfants

Repas dansant
(à partir de 19h30 - réservations au 06.77.81.54.20)

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le vendredi 11 novembre 2022 à 9h45 s'est tenue la cérémonie au monument aux morts place de l'église.

Etaient présents : Les Jeunes Sapeurs Pompiers du Brivadois, le Major Bleslu de la gendarmerie de Brioude, le lieutenant Linossier du corps des JSP de Brioude, les membres du Conseil Municipal, les anciens combattants, l'association des Classards de Vieille-Brioude, l'Harmonie des enfants de Brioude et une partie de la population de Vieille-Brioude.

Très belle cérémonie qui s'est conclue par un moment de convivialité.

Monsieur le Maire remercie très chaleureusement toutes les personnes présentes.

TOURISME

ANIMATIONS

REPAS DU C.C.A.S, RETOUR EN IMAGE

TOURISME

AGENDA 2023

JANVIER

- 31/12 Soirée Réveillon organisée par le Jumelage
- 15/01 Concours de Belote organisé par le Jumelage

FEVRIER

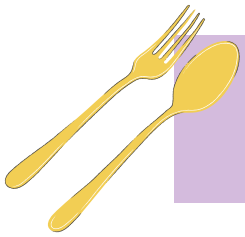

- 04/02 Repas organisé par l'EVB
- 21/02 Carnaval organisé par l'APE
- 25/02 Bal organisé par les Classards

MARS

- 11/03 Repas dansant organisé par Temps Danse
- 26/03 Concours de belote organisé par le Club Ste Anne

AVRIL

- 08/04 Théâtre organisé par le Club Ste Anne
- 16/04 Rencontre folklorique organisée par Pied de Vigne
- 22-23/04 Concours de Pétanque

MAI

- 08/05 Cérémonie du 8 mai au Monument aux morts

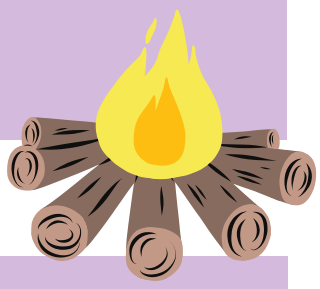

JUIN

- 10/06 Repas des associations organisé par le Comité des fêtes
- 17/06 Feu de la Saint-Jean organisé par le Jumelage

TOURISME

AGENDA 2023

JUILLET

- 01/07 Rando de nuit organisée par GMD
- Concours photos organisé par la Municipalité
- 12-16/07 Exposition d'aquarelles
- 14/07 Vide grenier organisé par le Comité des fêtes
- 21/07 Spectacle Guignol
- 28-30/07 Fête patronale de la Sainte-Anne

AOUT

SEPTEMBRE

- 02/09 Apéro Concert organisé par le Comité des fêtes

OCTOBRE

- 01/10 Loto organisé par le Club Ste Anne
- 08/10 Fête de la Vigne organisée par le Musée de la Vigne

NOVEMBRE

- Cérémonie du 11 novembre au Monument aux morts
- 12/11 Repas du CCAS
- 19/11 Fête du cochon organisée par le Musée de la Vigne
- 25/11 Bal organisé par les Classards

DECEMBRE

- 01/12 Noël organisé par le Comité des fêtes

EXPOSITIONS
LA BIENNALE D'AQUARELLE

11E BIENNALE D'AQUARELLE DE BRIOUDE
12/26 JUILLET 2023

Rendre l'art accessible à tous, promouvoir l'aquarelle, créer une dynamique artistique, fédérer les acteurs culturels du territoire, favoriser les liens sociaux... tels sont les objectifs de l'association Festival d'Aquarelle, déclinés en trois actions : la Biennale d'Aquarelle de Brioude, les EXTRABIENnales et l'artothèque Courants d'Art.

Site Internet : https://www.biennale-aquarelle.com/

A VIEILLE-BRIOUDE CET ÉTÉ :

- **DANS LE HALL DU GITE ERMITAGE SAINT VINCENT du 12 au 16 juillet 2022**

Exposition d'un ou deux artistes aquarellistes de la Société Française d' Aquarelle.

- **DANS LA VERRIÈRE DU GÎTE ERMITAGE SAINT VINCENT**

Journée de la Biennale en balade au mois de juillet (la date sera communiquée ultérieurement).
Lors de cette journée, des aquarellistes exposeront, animeront des stages et démonstrations.
Les carnettistes croqueront le patrimoine architectural de Vieille-Brioude.

Plus d'infos : Association Festival d'Aquarelle
Immeuble Interconsulaire - Avenue Léon Blum 43100 BRIOUDE

04 63 31 50 24 - brioude@festivalaquarelle.com

SPORT

AMAURY PIERRON VAINQUEUR DE LA COUPE DU MONDE

En 2022 .....

Tout commence à Tarnica (Pologne), le 05 mars avec un simple tour de chauffe, Amaury est 1er.
Retour à la maison, le 15 mars, pour la Brioude DH Cup. C'est Baptiste qui se classe 1er.
Enfin, voilà la coupe du monde :
La 1ère manche se déroule à Lourdes : Amaury est 1er.
La 2ème manche se déroule à Fort Willim (Ecosse) : Amaury est 1er.
La 3ème manche se déroule à Leogang (Autriche) : Amaury est 4ème.
La 4ème manche se déroule à Lenzerheide (Suisse ») : Amaury est 1er.
La 5ème manche se déroule à Vallnord Pal Arinsal (Andorre) : Amaury est 13ème.
La 6ème manche se déroule à Snowshoe (USA) : Amaury est 1er.
La 7éme manche se déroule au Mont-Sainte-Anne (Quebec) : Amaury est 26ème.
La 8ème et dernière manche se déroule à Val di Sole (Italie) : Amaury chute et se classe 53ème.

Pas suffisant pour priver Amaury de la coupe du monde :
1er Amaury avec 1253 points,
2ème Loris Vergier avec 1008 points,
3ème Finn Iles (Canadien) avec 996 points.

En 2022 ..... 2 Français sur le podium de la coupe du Monde !

Après la coupe, le championnat du monde.
Rendez-vous aux Gets :
1er Loïc Bruni
2ème Amaury
3ème Loris Vergier

En 2022 ..... Le podium du championnat du monde est entièrement tricolore !
En 2022 ..... Amaury, a fait chanter 5 fois La Marseillaise.
En 2022 ..... la France est toujours la 1ère nation du monde de descente VTT (DH).
En 2022 .....Vieille Brioude est toujours une terre de champion.

Merci Amaury, merci les Pierron, merci à tous ceux qui font vivre la DH chez nous et permettent aux plus grands champions internationaux de venir s'entraîner en Auvergne.

Juanito RUIZ FERNANDEZ

SPORT

L'EVB CHANGE DE DIVISION

L'équipe de foot de Vieille-Brioude a vécu une saison 2021-2022 riche en émotion.

En effet, grâce à la forte mobilisation de ses joueurs et de ses dirigeants, elle termine en tête du classement du championnat de district 4 de la Haute-Loire. Mais ce n'est pas tout, en parallèle de cette compétition, l'équipe a fait un parcours très honorable en Coupe RÉGIS FAY jusqu'en quart de final ce qui a démontré que l'EVB possédait une grande force de caractère.

C'est en étant championne de sa catégorie que Vieille-Brioude a pu accéder au niveau de District 3 pour la saison 2022-2023. Le début de championnat de D3 de cette saison a très bien commencé.
Les joueurs et leurs coachs sont fiers de terminer champion d'automne à la trêve hivernale. Cela confirme un bon état d'esprit du club et une remise en question à chaque match même si pour le moment seul le maintien est recherché.

Pour finir, l'EVB se retrouve à nouveau en quart de finale de Coupe RÉGIS FAY et espère passer ce cap pour jouer une demie finale.

Nous remercions très chaleureusement les personnes qui viennent régulièrement au stade pour nous soutenir et nous encourager. Nous attendons les habitants de Vieille-Brioude autour du terrain pour passer, ensemble, des moments de joie et de convivialité.

Allez l'EVB !!

DOSSIERS D'URBANISME

Quelles demandes d'autorisations pour des travaux ?

En fonction de l'importance des travaux que vous envisagez de réaliser, vous pouvez avoir à déposer en mairie une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire. L'ensemble des formulaires est disponible sur le site ***service-public.fr.***

Les Déclarations Préalables de travaux

La Déclaration Préalable est généralement exigée pour la réalisation de travaux d'aménagement de faible importance.

- Travaux sur une petite surface : si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

- Changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ni de la façade du bâtiment :
  - travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment
  - le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
  - le percement d'une nouvelle fenêtre,
  - le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade

- Autres travaux
  - la réalisation d'un mur de clôture
  - la restauration d'une toiture
  - la mise en place de panneaux solaires, les travaux de ravalement
  - la construction de piscine

Les Permis de construire

Le permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

- Travaux créant une nouvelle construction
- Toute nouvelle construction
- Travaux sur une construction existante
  - *si la demande d'extension est comprise entre 20 et 40 m² de surface, et porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m²,*
  - *si les travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial ou d'un local à usage agricole, en local d'habitation), et modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment*
  - *si les travaux portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur impacté par l'un de ces monuments.*

Quelles informations sur un terrain ?

Avant d'engager des travaux sur un terrain, vous pouvez obtenir des informations sur les dispositions d'urbanisme qui y sont attachées, en déposant en Mairie une demande de Certificat d'urbanisme d'information ou une demande de Certificat d'urbanisme opérationnel.

Certificats d'Urbanisme

- Certificat d'urbanisme d'information indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain
- Certificat d'urbanisme opérationnel indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison d'habitation,...).

BILAN 2022

Au **15 décembre 2022** le service Urbanisme de la Commune de Vieille Brioude a enregistré :

40 demandes de Déclaration Préalable (D.P.)
13 demandes de Permis de construire (P.C.)
55 demandes de Certificat d'urbanisme (CUa + CUb)

CONTACT

INFOS PRATIQUES MAIRIE

3, place de la Croix des Près - 43100 VIEILLE-BRIOUDE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 17h30
Permanence du Maire : Le samedi matin sur rendez-vous

04 71 50 90 52

Adresse mail : mairie-vieille-brioude2@orange.fr
Site internet : www.vieille-brioude.fr

Facebook : Commune de Vieille-Brioude

PanneauPocket : Vieille-Brioude 43100

Merci

Aux membres de la commission animation qui ont participé à la réalisation du bulletin municipal 2022,

Aux élus et administrés de la commune pour la rédaction des articles et la mise à disposition de photos,

Aux membres des associations,

Aux administrés,

Aux collectivités territoriales,

Aux agents de la commune.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une

Bonne Année !

Publication de la Mairie de Vieille-Brioude - Responsable de publication R.CHAREYRON
Conception/Rédaction/Photos/Réalisation : Groupe de travail animation et secrétariat
Impression : CENTRE COM Brioude

Photo : Guillaume TRONCHERE